

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XXI

4^e Livraison. — Avril 1899



PARIS ET NANTES

1899

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11^{bis}, rue Faraday, à Paris.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

UNE FAMILLE BRETONNE

A SAINT-DOMINGUE

I

L'île de Saint-Domingue

L'île de Saint-Domingue, cette ancienne colonie française et espagnole, est indépendante depuis 1820. Plus connue, de nos jours, sous le nom d'Haïti, elle forma tout entière, en 1825, la république de ce nom, acceptée par la France. Mais bientôt le gouvernement de l'île se divisa : il y eut la république d'Haïti à l'ouest, et la république Dominicaine à l'est.

Dans la république d'Haïti, ou l'ancienne colonie française, c'étaient les nègres et les mulâtres qui dominaient ; dans la république Dominicaine, ou l'ancienne colonie espagnole, les blancs, les métis des blancs et les caraïbes formaient la majorité.

A cause de ces divergences de castes, les luttes intestines n'ont pas cessé d'ensanglanter le pays, suivant que le suffrage universel nommait à la présidence un chef noir ou métis. Et, de cette lutte sans trêve et sans merci, est provenue la ruine totale de cette colonie, pourtant si florissante et si prospère, qu'elle avait mérité, avec l'île de Cuba, sa voisine, le gracieux surnom de reine des Antilles.

L'île de Saint-Domingue, en effet, fait partie du groupe des

Grandes-Antilles ; et le nom d'Haiti qu'elle porte aujourd'hui est celui de son origine. En langue caraïbe, *Haiti* veut dire *pays montagneux* ; et, assurément, jamais terre n'a mieux mérité ce nom. Christophe Colomb l'avait baptisée : *Española, petite Espagne* ; ses successeurs l'appelèrent *Saint-Domingue*. On voit donc que, dans la géographie des peuples, ce petit coin de terre a successivement porté plusieurs vocables.

En 1630, des flibustiers et des boucaniers français s'établirent à l'ouest de l'île. Très peu de temps après, ils en occupèrent la plus grande partie.

Cette conquête est d'ailleurs un des faits les plus extraordinaires du Nouveau-Monde.

En ce temps-là, les Espagnols faisaient peser sur les indigènes une oppression tyrannique et arbitraire. Maîtres de nombreuses colonies et possédant à peu près seuls dans la mer des Antilles ces terres vierges et fécondes qu'on appelait Haïti, Cuba, la Jamaïque, et Porto-Rico, ils se croyaient constamment assurés de la conquête qu'en avait faite à leur profit le grand navigateur Velasquez, vers 1511. En quoi ils se trompaient. L'occupation avait peut-être été facile : la colonisation ne le fut pas.

Les étrangers subissaient aussi de la part des Espagnols toutes sortes de vexations et d'injustices. Et leur mécontentement fut l'occasion qui servit de prétexte à l'affranchissement du joug des Espagnols. De pauvres chasseurs français et anglais donnèrent le signal de la révolte ; et ils furent aussitôt encouragés et suivis par quelques indigènes audacieux.

Ils s'emparèrent, d'abord par ruse, de l'îlot de la Tortue ; et de ce roc aride et sauvage ils portèrent dans la colonie le pillage et la dévastation. Les uns, ceux qui dissipaient en débauches le fruit de leurs vols, étaient appelés *flibustiers* ; les autres, ceux qui chassaient dans l'île même les troupeaux de bœufs sauvages, portaient le surnom de *boucaniers*.

Avec le temps, les flibustiers et les boucaniers acquirent une autorité considérable et les indigènes leur obéissaient. Mais, il faut bien le dire, c'était moins par peur que dans le secret espoir de trouver en eux un véritable appui contre les Espagnols.

Toutefois, à cause du caractère emporté et violent de chacun de ces brigands et peut-être aussi à cause de l'antipathie de leurs races, les uns et les autres se disputèrent, et ce conflit amena entre eux une inévitable scission. Les Anglais se retirèrent à la Jamaïque et les Français s'établirent sur la côte de Saint-Domingue. Cette conquête était un nouvel acte de piraterie ; mais la France par le traité de Ryswick, en 1697, légittima immédiatement cette étrange et fantastique prise de possession, et l'Espagne céda à la France ses droits sur Saint-Domingue en se réservant cependant la partie orientale de l'île, d'ailleurs la plus petite.

C'est de cette époque que date la prospérité de la colonie. Le sol se prêtait admirablement à la culture. La végétation primitive était riche et la civilisation ne devait pas tarder à transformer en abondants et délicats produits des plants naturels déjà si appréciés et d'une si belle venue à l'origine.

Le climat de l'île est humide et chaud, mais tempéré cependant par les brises de mer. La saison mauvaise est celle des grandes pluies, où l'air devient insalubre ; et les animaux nuisibles, reptiles ou insectes, exercent en ce temps-là de très grands ravages. Malgré ces inconvénients et peut-être même à cause de cette alternative de très grande humidité et d'excessive chaleur, le sol est d'une prodigieuse fécondité et les récoltes sont généralement surabondantes.

Les principaux produits sont : le sucre, le café, l'indigo, le coton, le tabac, les épices et toutes les productions de l'Asie et de l'Afrique. Seuls les animaux et les plants d'Europe dégénèrent rapidement et périssent. Et c'est pourquoi Saint-Domingue, au temps des riches colons français, était l'objet d'un trafic considérable pour l'importation des marchandises du continent, en échange desquelles elle livrait au monde entier les multiples récoltes de ses plantations gigantesques.

II

Les Boudet de la Noë-Cado en Bretagne et à Saint-Domingue.

Les Boudet de la Noë-Cado, nobles et d'ancienne extraction noble, étaient originaires de Blois, en la généralité d'Orléans. Ils furent divisés de bonne heure en plusieurs branches, qui se fixèrent « tant dans le Blaisois et l'Orléanais qu'à Paris, en Guyenne, en Bretagne et à Saint-Domingue¹. »

Ils portaient un écu au champ d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois roses d'argent rangées de fasce et en pointe d'un porc-épic d'or² ; pour cimier, le porc-épic de l'écu, avec la devise qui s'y frotte s'y pique.

La branche qui vint se fixer en Bretagne s'établit dans la paroisse des Fougerais, sur la terre de la Noë-Cado dont elle prit le surnom. Elle avait pour chef, au début du XVIII^e siècle : Messire Marc-Emmanuel Boudet, écuyer, seigneur de la Noë-Cado.

En l'année 1737, celui-ci fut appelé à entreprendre le voyage de Saint-Domingue. Un de ses frères, cadet sans fortune, qui s'était habitué dans cette colonie, venait d'y mourir ; et il s'agissait de recueillir sa succession. A cette époque, on sait combien les relations entre les colonies et le continent européen étaient malaisées ; et il n'était pas rare que les successions des colons ne fussent entièrement absorbées, lorsqu'elles étaient confiées à des fondés de pouvoirs ou des gérants peu scrupuleux.

Emmanuel quitta donc son manoir de la Noë-Cado et s'embarqua pour cet aventureux voyage d'outre-mer. Il tenait à se rendre un compte exact par lui-même de la succession que laissait son frère ; et peut-être espérait-il trouver là-bas de grands biens, tant il est vrai que la légende des « parents d'Amérique » ne date pas d'hier.

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudet des Jardins.

² *Idem.*

Quoi qu'il en soit, ce voyage joua un grand rôle dans l'existence d'Emmanuel Boudet et sur l'avenir de sa maison toute entière.

Dès son arrivée à Saint-Domingue, après une traversée singulièrement mouvementée, il éprouva, du chef de ses rêves de fortune, une vive déception. Son frère, René-Hyacinthe, était mort laissant des dettes et un passif assez élevé. Celui-ci avait entrepris, en effet, des travaux trop considérables, en affermant d'immenses terres d'un revenu annuel de 10.000 livres dont il n'avait pu payer, depuis sept années, qu'une très minime partie des fermages. Aussi, pour ne pas être engagé dans une impasse dangereuse et sans issue pratique, Marc-Emmanuel s'empressa de renoncer purement et simplement à la succession de son frère.

Cependant, séduit dès son arrivée par la richesse du sol et l'existence fastueuse des propriétaires de la colonie, Marc Boudet résolut d'y faire son séjour. Tout ce qui s'étendait autour de lui le charmait ; et cela surprend peu, si l'on songe qu'à cette époque Saint-Domingue était la plus riche terre du monde et que son nom seul était synonyme d'opulence et de prospérité.

Il fit donc des démarches auprès du gouverneur des îles sous le Vent, le marquis Brunier de Larnage ; et il obtint par son entremise une concession dans le quartier de l'Artibonitte, en la paroisse de Saint-Marc.

De ce chef, il devenait propriétaire d'un terrain qui comptait, mesure du pays, 1.630.912 pas carrés. Mais, pour l'exploiter, il était indispensable d'avoir plus de cinquante esclaves et un matériel considérable.

C'est pourquoi, très peu de temps après son installation, le chef de famille des la Noë-Cado se maria. Il épousa une créole, madame Marguerite Pourvoyeur, veuve de M. René Alexandre Le Meaux, dont elle avait eu une fille³. Par son mariage, Marc devenait tout

³ Jeanne-Marguerite-Elisabeth Le Meaux, fille légitime de René-Alexandre et de Marguerite Pourvoyeur, naquit le 14 décembre 1725. Elle fut baptisée en la paroisse Saint-Jacques de la Plaine du Nord, dépendance du Cap Français, le 4 janvier suivant, par le P. Quinard, jésuite et curé. Elle épousa M. de Bocozel, fit plusieurs voyages en France et mourut après lui, à un âge très avancé, dans l'île de Cuba, où elle s'était réfugiée avec M^{me} Courajalle, sa fille en 1814.

aussitôt propriétaire d'un beau domaine et de quarante esclaves, et devait compter désormais, quoique nouvel arrivant, parmi les principaux colons de l'île.

Il fut nommé capitaine aide-major des milices de l'Artibonitte et, après une heureuse union et une existence trop brièvement achevée, il mourut, le 4 octobre 1759 ; il avait à peine 54 ans¹.

Sa mort laissait son épouse veuve une seconde fois, et rendait orphelins les cinq enfants issus de leur union : Emmanuel, né en 1741, Joseph en 1742, Philippe en 1743, Marie-Françoise en 1745 et Guillaume en 1747.

Dans cette triste conjoncture, M^{me} Boudet s'occupa activement des intérêts de ses enfants et leur conserva leur fortune, jusqu'au jour où Emmanuel, l'aîné, qui avait déjà dix-huit ans à la mort de son père, prit en mains les intérêts de ses frères et sœurs, et dirigea lui-même personnellement une exploitation qui n'avait fait que s'agrandir et prospérer en indigo et en coton.

Puis, en 1765, Emmanuel et Joseph s'associèrent. Et c'est deux ans après cette association que M^{me} Boudet mère, délivrée de la lourde gestion des affaires de ses fils aînés, fit un voyage sur le continent, pour sauvegarder les intérêts de son plus jeune fils et connaître aussi cette belle terre de France, qui était le berceau de son mari et la véritable patrie de ses enfants.

Dans ce voyage, elle avait emmenée avec elle sa fille Marie qu'elle maria, sur les entrefaites, avec le chevalier de la Houssaye. Celui-ci habitait, non loin de la Noë-Cado, son château de la Houssaye, en Saint-Martin-sur-Oust.

L'année suivante, M. et M^{me} de la Houssaye reconduisirent leur mère jusqu'à Saint-Domingue. Le chevalier, en effet, qui était lieutenant au régiment de Béarn, avait obtenu d'être envoyé en congé dans cette colonie. Il en profita pour régler d'intérêts avec ses beaux-frères, auxquels il céda toute la part qui revenait à sa femme, dans le domaine de l'Artibonitte. Puis il retourna en France,

¹ Marc-Emmanuel Boudet de la Noë-Cado était né à Nantes, en la paroisse de Sainte-Croix, le 17 février 1705.

où il se fixa, avec son épouse, dans son manoir de la Houssaye.

En 1768, Emmanuel de la Noë-Cado, qui jouissait de la même considération que son père, fut nommé lieutenant des hussards de l'Artibonitte. Il acheta la majeure partie des biens qui étaient restés personnellement à sa mère, et se fixa dans une habitation nouvelle, qu'il créa au lieu dit Barailh.

A son tour, trois ans plus tard, Joseph Boudet vint en France. Il descendit chez son beau-frère à la Houssaye, et lui offrit une part dans l'association qu'il avait faite avec son frère à Saint-Domingue.

Les colons réalisaient alors des bénéfices considérables. L'Europe entière s'approvisionnait en sucre, café, indigo et coton à Saint-Domingue ; et, sur les seuls cafés, les planteurs gagnaient environ 60 à 66 pour cent.

M. de la Houssaye remercia son beau-frère et accepta avec reconnaissance la part d'association qui lui était offerte. Il signa une procuration générale par laquelle le sieur Parmentier, ancien capitaine d'infanterie, passa, le 18 septembre 1772, devant les notaires royaux de Saint-Marc, un acte d'association dans lequel il était dit que MM. Emmanuel et Joseph de la Noë-Cado, dans le but d'associer leur beau-frère à leur fortune, vendaient à ce dernier le tiers indivis des propriétés qu'ils occupaient, moyennant le prix de 42 666 livres, 13 sols, 4 deniers. Et M. de la Houssaye s'intéressa si bien à cette association lucrative qu'il envoya à Saint-Domingue, spécialement pour l'initier au mouvement et à la gestion des affaires, son jeune frère, Mathurin de la Houssaye, qui malheureusement mourut, peu de temps après, sans avoir eu le temps de revenir en France.

M^{me} Boudet mère, atteinte depuis plusieurs années d'une terrible maladie cancéreuse, pendant laquelle elle avait eu recours à des charlatans et à des empiriques, mourut, le 15 octobre 1776, sans avoir pressenti les horreurs de la guerre civile qui devaient ensanglanter, vingt ans plus tard, le territoire de la colonie. Bien qu'elle fût morte à l'Artibonitte, dans la paroisse de Saint-Marc, son corps fut transporté dans l'église Saint-Jérôme de la Petite-

Rivière, où était la sépulture de ses ancêtres, et c'est là qu'elle y fut inhumée, dans la grande nef de l'église¹.

La grande Révolution des noirs, qui ne devait pas tarder à éclater, allait frapper sans distinction les principaux colons et les planteurs et ruiner presque toutes les familles. M. Emmanuel de la Noë-Cado occupait seul l'habitation Barailh, quand elle éclata ; et ce fut lui qui paya de sa tête sa courageuse résolution et la résistance qu'il montra envers les insurgés. Il se réfugia d'abord à Jérémie, sur la cafériane de M. Grand du Treuilh ; mais le séquestre était mis sur ses biens, sa tête mise à prix et il ne put échapper au fer meurtrier des noirs.

« Il mourut, attestent les registres de l'île, par le fer des assassins noirs, insurgés à la plaine de l'Artibonitte, par les ordres de Tousseint Louverture, général en chef de Saint-Domingue, le 14 février 1802, lors de l'arrivée de la flotte de France, pour l'expédition commandée par le général Leclerc, le 5 février 1802. »

La famille Boudet, ainsi frappée à la tête, fut bientôt démembrée, et nul doute qu'elle n'aurait été entièrement anéantie à cette époque, si les autres frères de l'infortuné lieutenant des hussards n'eussent point quitté le pays avant les ravages de la guerre.

Philippe Boudet de Saint-André mourut, à Angers, à l'hôpital général des aliénés où il était détenu, en l'an XII de la République française (année 1804).

René-Joseph, l'associé d'Emmanuel et du chevalier de la Houssaye, qui avait épousé, le 20 décembre 1683, à Peillac, M^{lle} Henriette de Quélo de la Gaudinai, mourut à Redon, où il y fut enterré, le 29 juin 1806. Ancien capitaine d'infanterie, il avait été

¹ Extrait des registres de l'église Saint-Jérôme de la Petite-Rivière. « Aujourd'hui 16 octobre 1776, a été enterrée dans la grande nef de l'église neuve, lieu ordinaire de la sépulture de la famille, le corps de demoiselle Marguerite Pourvoyeur, veuve de M. Marc-Emmanuel Boudet de la Noë-Cado, écuyer, capitaine aide-major des milices de cette paroisse, décédée en son habitation du Bas, sise sur la paroisse de Saint-Marc, d'où elle a été transportée, à sa demande, en cette paroisse, lieu ordinaire de la sépulture de ses ancêtres. Elle était âgée de 60 ans. Elle a souffert depuis deux ans les rigueurs de la maladie la plus aiguë, avec la plus parfaite résignation et est décédée dans le baiser du Seigneur, après avoir reçu tous ses sacrements. Signé avec les témoins et certifié conforme à l'original : DUPONT, curé. »

nommé garde de la porte de S. M. Louis XVI, à son arrivée en France.

M^{me} de la Houssaye mourut à Rennes, le 10 mars 1813.

Quant à M. Guillaume Boudet des Jardins, ce fut lui qui survécut le plus longtemps à ses frères et sœurs, puisqu'il ne mourut, à la Chapelle-sur-Erdre, que le 1^{er} mars 1816. Ancien capitaine de milices à Saint-Domingue, il était venu de bonne heure, en France, où il avait été incorporé, comme son frère René, dans la compagnie des gardes de la porte du Roi. Il fut fait chevalier de Saint-Louis, et épousa M^{lle} Marie-Laurence de Quélo de Cadouzan. C'est dans son manoir de Cadouzan, près la Roche-Bernard, qu'il vécut dans une profonde retraite, pendant les troubles de la Révolution française, à laquelle il faillit ne pas plus échapper que son frère aîné aux troubles de la révolution de Saint-Domingue.

Les Quélo, originaires du terroir de Guérande, étaient de bonne noblesse. Ils obtinrent, par alliance, la seigneurie de Cadouzan qui resta dans leur maison depuis la fin du XVII^e siècle. Chacun sait d'ailleurs comment, en ce vieux manoir, fut signé, au temps de la réforme, le contrat de mariage du seigneur du Hirel avec une fille de Cadouzan.

M. Guillaume Boudet eut un fils : Charles-Joseph Boudet de la Noë-Cado, qui épousa M^{lle} Jeanne de la Tribouille et contracta ensuite un second mariage avec une fille d'obscure condition. A sa mort, le château de Cadouzan revint à son neveu, employé des postes et télégraphes à Nantes, qui mourut sans enfant, et en disposa par testament. Il est passé depuis, par acquêt, dans les mains de M. Le Gouvello de la Porte et il est aujourd'hui la propriété de M. Lechât-Boilève, maire de Saint-Nazaire.

En terminant ces notes généalogiques des Boudet à Saint-Domingue et en Bretagne, il n'est pas sans intérêt de remarquer que tous les membres de cette famille ont occupé des charges militaires dans les troupes régulières du roi.

Marc-Emmanuel Boudet, le père, fut capitaine aide-major des milices ; Emmanuel, le fils, lieutenant des hussards de l'Artibonitte ; François, capitaine d'infanterie. Puis René et Guillaume, tous deux capitaines de milices, entrèrent dans la compagnie des gardes

de la porte du Roi, et l'un d'eux, Guillaume fut chevalier de Saint-Louis. Il n'était pas jusque au gendre lui-même qui ne dérogeait point dans cette famille, puisqu'il était lieutenant au régiment de Béarn.

Les gardes de la porte, dont l'origine remonte aux premiers temps de la monarchie, ont toujours joui de grands privilèges. Louis XIV les leur avait conservés par ses ordonnances de 1659 et 1675, et leur avait en outre légué ce titre « des plus anciens gardes de sa maison ». Colinet du Gal en fut le premier colonel dont le nom soit connu.

Le comte de Saint-Germain, Ministre de la guerre, en 1773, fit, avec plus de légèreté que de discernement des réductions considérables dans la maison du roi. Il supprima entièrement deux compagnies de mousquetaires et réduisit beaucoup les deux compagnies de gendarmes et de cheveu-légers. Mais cette suppression, faite dans un faux sentiment d'économie et comme trop coûteuse à la cour, a toujours été regardée comme une mesure impolitique, et a privé le trône de Louis XVI de braves défenseurs qui auraient pu en prévenir la chute¹.

Le comte de Vergennes, Ministre des affaires étrangères, en très grand crédit à la cour, voulut rétablir les gardes de la porte en 1785. Il obtint, avec l'agrément du roi, le commandement de la nouvelle compagnie pour son fils; et les gardes prirent leur service à Versailles, sous le colonel de Vergennes.

En septembre 1814, Louis XVIII rétablit l'illustre compagnie ainsi que tous les autres corps supprimés; et il lui confia, avec d'autres troupes de sa maison, la garde spéciale des Tuileries.

III

Le rétablissement des milices dans l'île; Edits du roi.

Le duc de Choiseul était Ministre des affaires étrangères, quand fut décrété le rétablissement des milices coloniales. Et voici par quel concours de circonstances l'événement arriva.

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudet des Jardins.

Le Ministre, à cette époque, voulait organiser l'armée sur des bases nouvelles.

Les gens d'épée, en effet, appartenait tous à la noblesse: et les gentilshommes de qualité ou les cadets de famille pouvaient seuls prétendre à entrer dans la marine ou dans l'armée.

Le mérite avait donc beaucoup moins de part au choix des officiers que la naissance. Assurément il se rencontrait des officiers de mérite et de valeur; mais il n'y avait pas que ceux-là, et le choix restait pour ainsi dire interdit entre tous les sujets, à cause du mode de recrutement.

Le Ministre ému de cet état de choses cherchait à supprimer entièrement les corps d'épée, pour les réorganiser sur un autre pied et donner une plus large part au mérite en faisant entrer dans ces nouveaux corps tous les marins qui auraient acquis quelque gloire dans les dernières guerres. Mais, dans ces conditions, les officiers bleus et marinières et les officiers corsaires et marchands auraient été plus nombreux que les anciens membres de la marine royale. Et l'on comprend aisément quelle rumeur cette nouvelle souleva dans le corps de la noblesse. Une ligue fut formée contre le Ministre. La cour elle-même s'en mêla et le Ministre, tout puissant parfois pour faire le mal, fut impuissant à établir une importante et nécessaire réforme.

Outre le mécontentement des troupes de mer, la mauvaise humeur des armées de terre se fit jour, au milieu de toutes ces discussions inutiles. Les soldats se plaignaient d'être à tout instant transportés dans des colonies lointaines, sous un climat torride et meurtrier. Et de leur côté les indigènes avaient peine à supporter les gouverneurs militaires que la métropole envoyait aux colonies, et qui, peu soucieux des mœurs ou des coutumes locales, exerçaient le plus souvent un pouvoir despotique et arbitraire.

Ainsi M. d'Ennery à la Martinique, M. de Nolivos à la Guadeloupe et le comte d'Estaing à Saint-Domingue étaient autant de petits tyrans qui faisaient regretter aux uns la domination des Anglais dont ils avaient connu la douceur, et la faisaient désirer aux autres.

Le Ministre commença par rétablir les milices à Saint-Domingue, comme étant la plus importante colonie des Antilles.

M^r le duc de Rohan et le président de Bongars se rendirent le 28 du mois de juillet 1769, à la salle ordinaire du Conseil supérieur de Port-aux-Princes, où ils firent procéder, en présence des sieurs de Chambrun et de Chantresne, à la lecture et à l'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'Etat qui cassait différents arrêts et arrêtés du Conseil supérieur de Port-aux-Princes.

En effet, à Saint-Domingue, on n'avait pas appris sans émotion le rétablissement des milices. L'injustice et les mesures de sûreté du comte d'Estaing n'avaient pas peu contribué à soulever les esprits, et une révolution était à la veille de se produire.

Le duc de Rohan rappela d'un mot les anciens événements et prononça le discours suivant qu'il adressa à l'ancien Conseil.

« Le Roi m'ordonne, Messieurs, de vous assembler et de vous ordonner, de sa part, d'enregistrer l'arrêt de son Conseil d'Etat qui casse vos arrêts qui y sont mentionnés : Greffier, faites la lecture de l'arrêt du Conseil d'Etat ; biffez les arrêts dont il y est mention, et transcrivez à la marge l'arrêt du Conseil d'Etat. »

« Le Roi s'étant fait représenter : l'arrêté du Conseil supérieur du 14 octobre dernier, portant qu'il serait fait des représentations à S. M. sur l'ordonnance qu'elle avait rendue pour le rétablissement des milices ; par lequel arrêté ledit Conseil supérieur aurait osé avancer que l'intention du Roy n'était pas de rétablir les milices ; que les habitants voyaient ce rétablissement avec peine et se porteraient à y résister ; s'ingérer de discuter une ordonnance purement militaire et énoncer, entre les motifs qui en ont déterminé l'enregistrement, l'espérance qu'elle serait révoquée ; arrêté qui, rendu public, a provoqué les peuples à la désobéissance et excité tous les troubles de la colonie : 2° L'arrêt du 31 du même mois d'octobre par lequel, en ordonnant qu'il sera informé contre les auteurs de la publicité de l'arrêté précédent, le dit Conseil aurait affecté de ne proposer au peuple, pour motif d'une obéissance seulement provisoire, que la confiance qu'ils devaient avoir dans la réponse favorable de S. M. aux représentations qui seraient faites. 3° L'arrêté du 25 janvier dernier concernant un nègre esclave, détenu en prison, par ordre du gouverneur lieutenant-général, comme suspect d'avoir colporté des billets séditieux ; le dit arrêté contenant,

entre autres choses, que ledit gouverneur aurait voulu contraindre cet esclave à dénoncer le nommé Lamarque, son maître ; qu'il aurait été du devoir dudit Conseil d'ordonner l'élargissement de ce nègre, mais que le même but serait atteint en évitant le gouverneur à l'ordonner à défaut de quoi le Conseil serait obligé d'y pourvoir et que S. M. serait suppliée de défendre expressément à son gouverneur de commettre à l'avenir de pareils excès. 4° Autre arrêté du même jour, contenant l'énonciation des reproches et menaces, prétendus faits par le gouverneur à Léger, substitut du procureur général et que ce substitut a rapportés au Conseil qui les a regardés comme avérés et pouvant faire la matière d'une délibération. Si l'arrêt du 4 février dernier, par lequel le Conseil a supposé, contre toute vérité, que l'esclave nègre, dénommé dans l'arrêté du 25 janvier précédent, n'était détenu, par ordre du gouverneur que jusqu'à ce que le Conseil y eut pourvu, et a ordonné, en conséquence, que ce nègre serait mis hors des prisons : S. M. aurait jugé qu'il était nécessaire de ne laisser subsister aucune trace de ces actes. A quoi voulant pourvoir :

« Oui le rapport.

« Le Roi, étant en son Conseil, a cassé et casse les dits arrêts et arrêtés du Conseil supérieur du Port-aux-Princes des 14 et 31 octobre, 25 janvier et 4 février derniers ; fait très expresses défenses audit Conseil supérieur d'en rendre de semblables à l'avenir, et ordonne que ces arrêts et arrêtés seront biffés sur les registres et que le présent arrêt sera transcrit en marge d'iceux.

« Fait au Conseil du Roi, S. M. y étant tenu à Versailles, le 17 mars 1769. Signé : CHOISEUL, duc de Praslin. »

Après cette lecture, faite par le greffier Jean-Baptiste Arnaud, le prince de Rohan reprit la parole et dit aux membres de l'ancien Conseil.

« Messieurs ;

« La conduite attentatoire à l'autorité du Roi, que vous avez tenue, a excité l'indignation de S. M. et l'a portée à casser une

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudat des Jardins.

compagnie qui cherchait à excéder les bornes qui lui étaient prescrites.

« Greffier, faites la lecture de l'édit de cassation, et enregistrez-le! »

Le greffier lut alors à haute voix l'édit suivant :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Toujours disposé à juger favorablement des sentiments des officiers de notre Conseil supérieur du Port-aux-Princes, nous n'aurions vu dans les écarts qu'ils se sont permis, depuis plusieurs années, que les effets d'un zèle mal dirigé qui les trompait sur leurs véritables devoirs et leur cachait les conséquences de leurs démarches. Nous nous serions contentés, par ce principe, de casser, dans les différentes occasions, ceux de leurs arrêts ou arrêtés qui pouvaient troubler l'ordre public et altérer la confiance et le respect dus à notre autorité. Nous nous étions promis que ces officiers profiteraient de notre indulgence, et s'empresseraient de réparer leurs torts et d'effacer, dans l'esprit de nos peuples, l'impression du mauvais exemple qu'ils leur avaient plusieurs fois donné; mais notre patience, trompée par leurs entreprises continuelles sur l'autorité du gouvernement et les excès dont ils se sont rendus coupables en dernier lieu, ne nous laissant plus que les voies de rigueur;

« A CES CAUSES, et autres, à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royales, nous avons cassé et cassons, par ces présentes, le Conseil établi au Petit-Goave, par édit du mois d'août 1685, transféré ensuite, par différents ordres, tant à Lesgane qu'au Port-aux-Princes, où il tient actuellement ses séances, ensemble tous les offices de conseillers, d'assesseurs, de procureur-général, de ses substituts, de greffier et d'huissier audientier. Défendons à ceux qui étaient pourvus de ces offices de faire, chacun en ce qui le regarde, aucune des fonctions qui y étaient attachées, à peine d'être poursuivis pour crime de faux; défendons également à chacun de ces officiers de prendre le titre de leurs offices ou commissions; voulons qu'ils ne

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudet des Jardins.

jouissent d'aucun des honneurs, prérogatives et privilèges y attachés; nous réservant de pourvoir à la distribution de la justice envers nos sujets, dans le ressort du Conseil supérieur, ci-dessus cassé. Si, donnons en mandement aux Gouverneur, notre Lieutenant-général, et Intendant des îles sous le Vent, de faire enregistrer, lire, publier, afficher, le présent édit, tant es portes des églises paroissiales, les premiers jours fériés qu'ès portes des auditoires des juridictions, les jours d'audience, et dans les lieux les plus fréquentés. Car tel est notre plaisir. Et, afin que ce soit chose ferme et stable, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

« Donné à Versailles, au mois de mars, l'an de grâce 1769, et de notre règne la cinquante-quatrième, signé : LOUIS. Et plus bas : par le roi; signé : CHOISEUL, duc de Praslin. A côté, pour visa, signé : de MAUPEOU; et au-dessous est écrit, de la main même de M. le chancelier : pour cassation du conseil du Port-aux-Princes, signé : CHOISEUL, duc de Praslin. Scellé du grand sceau de cire verte, attaché avec un lacs de soie verte et rouge! »

L'édit, comme l'arrêt précédent, fut enregistré par le commis greffier.

Le calme se rétablit peu à peu. Mais il resta cependant, dans les esprits, un ferment de révolte qui amena vingt ans plus tard une terrible révolution. Car, il faut bien l'admettre, ce sont les discussions des Parlements avec le pouvoir souverain qui ont provoqué l'effervescence générale. L'autorité discutée puis méconnue, c'était la porte ouverte à la révolution; et ce qui s'est passé à Saint-Domingue n'a été qu'un écho des troubles de la mère patrie; ici comme là-bas, les mêmes causes produisirent les mêmes effets.

Il n'était pas sans intérêt de rappeler comment furent rétablies les milices de Saint-Domingue, puisque la plupart des membres de la famille Boudet ont occupé différentes charges dans cette compagnie.

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudet des Jardins.

IV

Les esclaves et les affranchis.

Il faut avoir vécu, au moins pendant quelque temps, aux colonies, et avoir eu sous les yeux le travail fourni par les nègres, pour se rendre un compte à peu près exact de la situation faite aux esclaves. Et encore, celui qui, fort d'un voyage accompli récemment dans ces contrées, se flatterait de la connaître entièrement, n'y arriverait pas; car il lui aurait manqué de savoir quelle était la condition de l'esclave, il y a cent ans. En effet, ici comme ailleurs, et à Saint-Domingue en particulier, la Révolution a passé; et des flots du sang répandu pour la revendication des droits civils et libertaires, une ère nouvelle de justice et d'égalité a germé pour améliorer le sort de tant de races déshéritées et flétries.

Au siècle passé, l'esclave était considéré seulement comme un animal de rapport, auquel on n'attribuait, pour ainsi dire, ni faculté de pensée, ni intellectualité sensible: c'était la bête, diligente et soumise, pliée par contrainte à toutes les exigences et à tous les caprices. Et, si parfois l'esclave, lassé d'être constamment sous le joug, se regimbaît et se détendait subitement, comme un arc fléchi à outrance, le colon ne connaissait, pour le réduire à la passivité de la brute, que le fouet qui cingle les chairs et les fers qui rougissent la plante des pieds. Pauvre être, ignorant et méprisé, il n'avait même pas le loisir d'épancher son chagrin; et le maître, par une dureté inconcevable, lui interdisait encore la ressource des larmes. Nul sentiment d'humanité, pas le plus petit mot de commisération apitoyée, pour ramener au devoir celui qui aurait écouté dans son cœur gronder la révolte, au souvenir de tous les mots soufferts; mais, au contraire, des mots terribles et des paroles de haine; puis, pour finir le fouet, toujours le fouet!

Encore faut-il convenir que ce n'était pas toujours l'humanité qui empêchait le colon de sévir davantage. C'était plutôt la crainte de détériorer son matériel, d'avoir à payer des frais d'hôpital et de

maladie, et d'endommager trop sérieusement quelque belle tête de son *bétail* humain. Certes, le mot n'est pas trop fort. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir quelques anciens baux des grands domaines de Saint-Domingue ou d'autres colonies, les esclaves y sont évalués, appréciés et nombrés comme un simple troupeau de bêtes à cornes.

Les esclaves, autrefois, étaient si peu regardés et considérés comme des hommes que les grandes dames créoles n'hésitaient pas à accomplir, devant eux, les plus intimes et délicates fonctions de leur toilette.

Il n'y a pas trente ans encore, une dame créole de bonne naissance, vivant en France depuis quelques années, racontait à quelqu'un de ma famille qu'elle avait conservé de son séjour aux colonies l'habitude des ablutions journalières. Et comme, au milieu des détails qu'elle donnait, il restait évident que le garçon préparait le bain et présentait lui-même tous les objets de toilette nécessaires, ma parente ne put s'empêcher de faire cette remarque:

« Et la présence continue de cet homme, dans la salle de bain, ne vous gênait pas, pendant ce temps ? »

— Mais non, ma chère, répondit la respectable douairière; cela ne m'incommode aucunement... C'est un nègre!

Tout le dédain du maître existe dans ces mots: c'est un nègre. Ainsi, les révolutions qui ont donné la liberté aux noirs, dans les colonies, ne les ont pas réhabilités aux yeux de la race blanche, pour laquelle ils restent toujours des êtres inférieurs et bornés.

Voici une idée de l'estimation des esclaves des deux sexes, d'après leur âge et leur force. La nomenclature qui suit est extraite littéralement du manuscrit de M. Guillaume Boudet; et il s'agit d'ailleurs des esclaves de son frère.

- 1° Jean, de nation nago, âgé de 30 ans, estimé 3000 livres.
- 2° Dominique, congo, âgé de 20 ans, estimé 3000 livres.
- 3° Etienne, congo, âgé de 13 ans, estimé 2000 livres.
- 4° Manga, aussi congo, âgé de 13 ans, estimé 2100 livres.
- 5° Joseph, congo, âgé de 12 ans, estimé 1800 livres.
- 6° Manuel, colokoly, âgé de 45 ans, estimé 1500 livres.
- 7° Jacquet, bambara, âgé de 45 ans, estimé 500 livres.

- 8° L'Eveillé, arada, âgé de 42 ans, estimé 1500 livres.
 9° André, kiamba, 45 ans, estimé 1000 livres.
 10° Marie-Louise¹, griffonne, créole domestique, âgée de 18 ans, estimée 3300 livres.
 11° Armand², son fils, âgé de 5 ans, estimé 700 livres.
 12° Marguerite ou Guitonne³, griffonne, créole domestique, sœur jumelle de Marie-Louise, âgée de 18 ans, estimée 3300 livres.
 13° Germain⁴, son fils, âgé de 8 ans, estimé 1200 livres.
 14° Marguerite⁵, sa fille, âgée de 3 ans, estimée 600 livres.
 15° Guillaume⁶, quarteron, âgé de 10 ans, estimé 2000 livres.
 16° Sans nom, garçon, âgé d'un mois, estimé 150 livres.
 17° Marie-Anne, de nation hibo, âgée de 64 ans, estimée 5 livres.
 18° Zabeth de nation bambara, âgée de 52 ans, estimée 50 livres.
 19° Marie-Rose⁷, mulâtresse, âgée de 37 ans, estimée 1000 livres.
 20° Henry, quarteron⁸, âgé de 12 ans, estimé 2000 livres.

¹ Marie-Louise, griffonne, est accouchée le 15 septembre 1775 d'une enfant, fille illégitime, de M. Marc-Emmanuel Boudet, qui a été baptisée le 23 novembre, par le père Martin et a été nommée Marguerite-Adélaïde par M^{me} Boudet et M. Jh. Boudet, parrain et marraine.

² Armand-Joseph, fils de Marie-Louise et de M. Marc-Emmanuel Boudet ; a été baptisé par le père Martin, de la Compagnie de Jésus. Parrain : M. Jh. Boudet et marraine, M^{me} de Bocozel.

³ Marguerite ou Guitonne, sœur jumelle de Marie-Louise, mère de Germain et de Marguerite qui suivent.

⁴ Germain, fils illégitime de M. Marc-Emmanuel Boudet et de Guitonne, né le 4 août 1773, baptisé le 7 octobre 1773 par le P. Forcheron à Saint-Marc ; marraine, M^{me} veuve Boudet, née Pourvoyeur ; parrain, M. Le Gras.

⁵ Marguerite Nicole, fille illégitime des mêmes M. Boudet et Guitonne, née le 25 février 1775, et baptisée par le P. Martin.

⁶ Guillaume, fils illégitime de M. Marc-Emmanuel Boudet et de Marie-Jeanne, mulâtresse, né le 16 décembre 1771, baptisé à Saint-Marc, le 10 janvier 1773, par le P. Forcheron. Parrain : M. Guillaume Boudet et marraine M^{me} Mazenau.

⁷ Marie-Rose, fille illégitime de M. René-Joseph Boudet et de Marie-Jeanne, négresse, sa mère, née le 14 juillet 1760, et baptisée, à la Petite-Rivière, le 14 juillet 1761. Parrain M. Guillaume Lefèvre et marraine, M^{me} Boudet, née Pourvoyeur.

⁸ Henry, quarteron, fils de Joseph Boudet et de Charlotte mulâtresse à M. d'Hanache, né en 1761, baptisé par le P. Forcheron. Parrain, M. Peyse ; et marraine, M^{me} d'Hanache.

21° Marie-Françoise, dite Sanita¹, âgée de 9 ans, estimée 1500 livres.

Et la liste continue ainsi, dans sa hídense évaluation sur plus d'une centaine d'esclaves. Les uns prisés d'après leur force et leur jeunesse ; les autres, à peine recherchés pour leur nourriture, et dépréciés par leur décrépitude. Les femmes âgées ou stériles, cotées à nulle valeur ; tandis qu'au contraire les enfants et les jeunes filles atteignaient des prix fabuleusement élevés.

Il faut voir surtout, dans la facilité des mœurs des propriétaires et des colons, une nécessité de se créer des revenus, en augmentant le nombre de leurs esclaves, plutôt qu'une licencieuse dépravation.

Pauvres enfants illégitimes, voués dès leur naissance à l'esclavage, et que le père fera travailler ou vendra comme les autres, un jour venant, sans aucun souci. Et cependant, ne faudrait-il pas voir, dans cette application à rappeler l'origine de chacun d'eux, une attention particulière pour désigner plus tard, à la bienveillance des parents, ces petits êtres ; afin qu'ils ne soient jamais, par leurs proches, ni maltraités, ni vendus.

Toutefois, s'il est permis de critiquer les colons et les propriétaires, dans leurs rapports avec leurs esclaves, il ne serait pas équitable d'omettre de mentionner certaines bonnes volontés et certains dévouements, dont les maîtres, comme les esclaves, étaient respectivement susceptibles. J'ai connu personnellement des maîtresses tellement attachées à leurs domestiques créoles, — lix esclaves volontaires —, qu'elles les considéraient comme des membres de leur famille et prenaient le deuil à leur mort. De même, j'ai vu des négresses s'exiler volontairement de leur patrie, pour suivre sur le continent une maîtresse dévouée, et chercher toutes les occasions de montrer de quel attachement elles pouvaient être capables.

De tels exemples n'étaient pas extrêmement rares autrefois, et cela console l'âme et rassérène un peu l'esprit de les signaler. Au-

¹ Marie-Françoise, dite Sanita, fille illégitime de M. Joseph Boudet et de Henriette, négresse, sa mère, née le 30 juin 1766. Baptisée à la Petite-Rivière. Parrain, M. Guillaume Boudet, et marraine, M^{me} Marie-Françoise Lefèvre plus tard M^{me} du Quézé.

trement il faudrait comprendre jusqu'à un certain point toutes les horreurs enfantées par la révolution des noirs, luttant désespérément contre l'esclavage.

Les maîtres ont toujours eu à leur disposition le moyen de récompenser les véritables dévouements et les loyaux services par l'affranchissement de l'esclave fidèle. Et, faut-il le dire, il n'est pas d'exemple qu'un maître ait eu quelquefois à se repentir de sa magnanimité et de son désintéressement. L'esclave affranchi restait volontairement auprès du maître aimé et lui consacrait, sans limites, toutes les forces de son être libre et reconnaissant.

J'ai sous les yeux l'acte d'affranchissement d'un esclave.

C'est celui du quarteron Henry, fils naturel de M. René-Joseph Boudet de la Noë-Cado, et de la négresse Charlotte.

Mais qu'on juge, par le résumé des pièces ci-dessous, combien les formalités nécessaires à cet acte de justice étaient longues et coûteuses.

En premier lieu, M. Boudet dut s'adresser au général et intendant « des isles Françaises de l'Amérique sous le Vent » pour obtenir l'autorisation préalable, disant « que des motifs de reconnaissance l'obligeaient de procurer la liberté au nommé Henry et qu'il souhaitait de l'affranchir de toute servitude d'esclavage. »

Cette autorisation de MM. d'Argout et de Vaivre une fois obtenue, le receveur-général de la colonie, M. Ferrand, taxa le droit d'affranchissement à « mille livres envers le roi » plus « vingt livres pour les droits de deux pour cent accordés par S. M. au greffier du siège royal de Saint-Marc. »

Des bannies furent faites ; des placards apposés aux portes du greffe ; puis il fallut attendre que les délais d'appel fussent écoulés, c'est-à-dire quatre mois environ avant de continuer l'instance.

Alors, après le paiement de la taxe et la délivrance des certificats de non-opposition, M. Boudet passa devant deux notaires du pays l'acte d'affranchissement du jeune créole, auquel il donna le surnom de Colibri. Et c'est sous cette appellation nouvelle d'Henry Colibri que le nouvel affranchi fut inscrit sur les registres de l'état-civil, après que MM. d'Argout et de Vaivre eurent homologué le contrat d'affranchissement.

En résumé, cinq ou six mois de démarches et d'instance judiciaire, mille livres de taxe et environ cinq cents livres de frais ; voilà ce qu'il en coûtait à un maître pour reconnaître de loyaux services ou rendre à la liberté un être chèrement aimé. Si l'on ajoute à ce chiffre la valeur intrinsèque de l'affranchi, deux ou trois mille livres selon le cas, on arrive à une somme suffisamment élevée. On comprend alors pourquoi les affranchissements n'étaient pas plus fréquents.

Aussi quelle faveur insigne n'était-ce pas pour celui qui en devenait l'objet, et conservait ainsi, pour lui-même et toute sa descendance à venir, le doux privilège de la liberté.

Henry Colibri demeura toujours fort attaché à son ancien maître. Quand M. Boudet de la Noë-Cado vint en France et se fixa près de Peillac, après son mariage avec M^{lle} de Quélo de la Gaudinai, ce fut lui qui devint son homme de confiance et administra tous ses biens des colonies. Et même, grâce à son zèle et à son dévouement absolus, lorsque les horreurs de la guerre civile désolèrent Saint-Domingue, M. Boudet reçut encore, par les mains du seul Colibri, quelques sommes d'argent que l'ancien affranchi lui avait fait parvenir, malgré mille difficultés. Depuis longtemps déjà, M. Marchand, le titulaire de la procuration de M. Joseph Boudet, avait fui de Saint-Marc pour se réfugier à Richemont aux États-Unis. On voit donc que le véritable dévouement est toujours celui qui est volontairement inspiré par la reconnaissance.

V

La Révolution de Saint-Domingue et les tristes effets qu'elles a causés dans l'île.

M. Guillaume Boudet de la Noë-Cado, qui mourut, en France, en 1816, a laissé, sur la Révolution de Saint-Domingue, un récit fort intéressant, transcrit tout entier de sa main. C'est l'appréciation très juste d'un événement assez indifféremment jugé en France, et rédigée dans des termes d'une modération telle qu'il est facile de

voir qu'elle émane d'un esprit droit et impartial. Fait, d'autant plus remarquable, que les Boudet possédaient de fortes attaches avec la colonie et qu'ils avaient souffert, comme nul autre, des malheurs de la guerre civile.

Les esclaves, affranchis de leur propre autorité et du fait même de leur révolte, quittèrent les plantations ; et la ruine des propriétaires et des colons fut consommée.

Emmanuel Boudet, chef de la branche de la Noë-Cado, périt, comme on l'a vu plus haut, sous le fer des assassins ; mais ses frères, sauvés quant à leur personne, parce qu'ils étaient en France, n'en perdirent pas moins tous leurs biens et les trois quarts de leur fortune.

C'est pourquoi on aurait pu s'attendre, de la part du dernier survivant de ces colons lésés, à des récriminations légitimes.

Il n'en est rien comme on va le voir :

« Touchant la Révolution de Saint-Domingue¹.

« Les événements extraordinaires qui se sont presque aussi rapidement succédés dans nos colonies qu'en France, ont entre eux une telle apparence de connexité que l'historien le plus impartial ne peut s'empêcher de leur attribuer les mêmes causes. Partout on a voulu, d'abord de bonne foi, réformer les abus qui résultaient d'une autorité originairement légitime, parce qu'elle avait été concédée, puis devenue graduellement criminelle, par l'extension qu'elle avait prise dans les mains de ceux qui en étaient revêtus. Quelque criminelle en effet que soit cette usurpation, elle est dans la nature : tout homme tend à s'agrandir, toute autorité à augmenter son pouvoir, si les bornes qui doivent les restreindre ne sont posées à temps pour y parvenir. Cette vérité est de tous les siècles, mais aussi toute usurpation a son terme, les événements actuels en sont la preuve ; et ils doivent être pour les usurpateurs une leçon terrible, qui cependant ne les corrige pas toujours. Aussi ont-ils voulu partout résister à la répression des abus ; mais comme la ré-

¹ Ce mémoire a été déjà publié par moi, dans le *Nouvelliste de l'Ouest*, numéro du 7 juin 1894.

sistance et l'opiniâtreté produisent l'irritation, il est aussi résulté partout de cette résistance un choc d'autant plus violent qu'il était plus provoqué.

« L'orgueil et le désir de dominer n'ont pas toujours été les véritables causes de cette résistance ; nous avons vu, nombre de fois, dans le cours de ces grands événements, la seule opiniâtreté la produire. Sans chercher en France (où je pourrais l'y trouver souvent), l'application de ce principe incontestable, je l'y trouve à chaque page, dans mon île, depuis le commencement des troubles qui l'agitent.

« Tandis que le peuple recouvrait sa liberté en France et se délivrait de l'oppression des grands, les gens de couleur, dans les colonies, qui y étaient, j'ose le dire, l'objet du mépris des blancs, et qui, par les lois de la police du pays, étaient assujettis à des entraves cruelles, à des distinctions humiliantes, jaloux de s'élever à la dignité d'homme, dont un grand nombre sentaient déjà la valeur, faisaient tous leurs efforts pour y parvenir. Tout cela est dans la nature et les blancs qui les blâment en eussent fait autant. Je ne prétends pas excuser ici les crimes, je ne veux parler que de leurs démarches : ils n'en ont épargné aucune pour rendre avantageuses les lois nouvelles et en obtenir l'application en leur faveur. Un premier décret détruit leurs espérances ; le second les rétablit ; mais il n'est pas exécuté. Sans s'embarrasser des causes de cette négligence, ils ne voient plus que ce qui leur est promis et qu'ils veulent obtenir à tout prix.

« Les uns, propriétaires et nécessairement amis de l'ordre qui protège leurs propriétés, se coalisent avec les blancs de leurs quartiers contre les noirs qu'ils ont seuls à craindre, et les contiennent ainsi par leur accord. D'autres, pour la plupart sans propriétés, et dès lors plus difficiles à réunir avec les blancs, parce qu'il n'y avait pas entre eux le lien d'intérêt, emploient tous les moyens pour réussir : rien n'est sacré pour eux et, trop faibles pour obtenir par eux-mêmes les droits qu'ils sollicitent, ils se joignent aux noirs des ateliers dont ils provoquent l'insurrection, et ils se fortifient de leur nombre, persuadés que la crainte des ravages et de leur vengeance leur obtiendra des blancs ce que la bonne volonté leur re-

fuse. Alors, réunis avec les nègres et sans frein comme eux, ils se livrent à tous les excès : et, comme il n'y a que le premier sang, comme le premier pas, qui coûte, ils vont bientôt de crimes en crimes : de là les incendies, les ravages, le meurtre, le carnage, les horreurs et barbaries de toutes espèces que l'imagination se refuse à croire et la plume à tracer : de là les excès que les blancs auraient pu s'épargner peut-être, s'ils se fussent désistés d'abord des prérogatives dont ils avaient toujours joui sur les gens de couleur, et que la révolution de France les avertissait qu'il était temps d'abandonner. La supériorité produit presque toujours l'élévation et l'orgueil, comme l'infériorité, l'abaissement. L'habitude de cette supériorité sur les gens de couleur, leur origine dans l'esclavage, l'idée dans laquelle on était élevé que cette couleur d'hommes ne vaut pas la nôtre, les lois et la police du pays qui autorisaient ces idées et ces distinctions, tout provoquait chez les blancs cette résistance à une égalité qui devait nécessairement les répugner dans l'exécution.

« Le gouvernement, qui avait aussi pour but de conserver son autorité prête à lui échapper, profitant habilement de ces distinctions, feignit de favoriser les gens de couleur pour s'en faire un appui, d'autant plus utile qu'il savait devoir lui procurer celui des nègres qu'il bercerait aussi de l'espoir de l'égalité par l'anéantissement de l'esclavage. De plus, chacun, attaché à son parti et fondé toujours sur un espoir prochain de réussite, a nécessairement et involontairement augmenté les difficultés d'un arrangement mutuel. Le gouvernement s'en est réjoui et le mal a empiré par la propagation de l'insurrection des noirs, dont les effets si terribles ont ruiné la colonie pour dix ans.

« Voilà comme le défaut d'accord et l'opiniâtreté ont fait tout le mal à Saint-Domingue ; puisque, si les blancs et les gens de couleur s'étaient plutôt unis contre le gouvernement, ils eussent infaiblement détruit toute son influence sur les insurgés. La surveillance eut été double et le mal n'eut pas fait le même progrès. Mais aujourd'hui cette réunion si désirée vient de s'opérer ; et Saint-Domingue, débarrassé désormais de tous les gens suspects qui s'opposant au rétablissement de l'ordre, favorisaient ainsi les rebelles, peut espérer de voir bientôt détruire ses ennemis, parce que

tous les efforts tendront ensemble à concourir à ce but, et la prospérité de la colonie suivra de près cet heureux succès.

« Aux îles du Vent¹ le même esprit de domination, le même abus du pouvoir, la même opiniâtreté ont produit des effets tout différents. Les grands planteurs, comme on les appelle, instruits par les malheurs de Saint-Domingue des dangers qu'ils couraient eux-mêmes, avant le décret définitif sur les droits politiques des citoyens de couleur, leur avaient accordé à peu près ces droits ; ils les avaient même armés et enrégimentés avec eux. Par cette conduite adroite, ils s'en sont fait un appui contre l'insurrection des nègres qui n'avaient dès lors aucun prétexte comme aucun moyen de se révolter. Le gouvernement, conservant ainsi son influence et son autorité, trouvait son compte à cet accord.

« Représentant toujours le patriotisme comme la véritable cause du trouble et de l'insurrection, Béhague, à la Martinique, aussitôt son arrivée dans cette île, avait réprimé sévèrement tout ce qui pouvait le propager ou même en donner le goût aux habitants.

« Ainsi il avait repoussé les députés de Saint-Domingue ; il avait renvoyé en France les soldats patriotes ; et, comme ce despotisme entretenait l'ordre et la paix, que le calme et la subordination régnaient dans les ateliers, que les paiements se faisaient comme à l'ordinaire, que le commerce enfin prospérait, il avait raison aux yeux du monde. Cette conduite était d'autant plus facile à tenir que l'Assemblée coloniale de cette île était dans les mêmes principes. La colonie de la Guadeloupe, influencée par celle de la Martinique, ayant les mêmes rapports commerciaux et située de manière à suivre à peu près le sort de cette île, avait pris la même route, et la même tranquillité aussi y régnait.

« L'armée coloniale de la Martinique ne reconnaissait que le décret du 8 mars 1790², qui accorde aux colonies le droit de faire leurs lois. Elle y trouvait pour elle le pouvoir constituant ; et, sans égard aux décrets postérieurs concernant les colonies, dans lesquels

¹ Le chroniqueur désigne ainsi les petites Antilles, depuis les îles Vierges jusqu'à la Grenade.

² Décret de l'Assemblée Constituante établissant, à Saint-Domingue, une assemblée chargée de prendre l'initiative de l'émancipation des esclaves.

elle trouvait encore la confirmation de ce principe, elle se maintenait dans sa position. Cette assemblée, dans son arrêté du 3 juin et d'après la connaissance du décret du 28 mars¹, avait manifesté ces principes, et accordait en conséquence les droits politiques aux hommes de couleur et nègres libres, en déclarant que, quant à l'article qui la dissout pour être renouvelée suivant le désir du décret, il ne sera exécuté que lorsque celui concernant les gens de couleur serait en plein exercice et alors seulement elle ferait place à la nouvelle assemblée.

« Cependant, par ce même arrêté du 3 juin, elle refusait l'article 8 dudit décret, concernant la réception des forces pour l'établir et en maintenir l'exécution, parce que, dit-elle, cet article ne pouvait regarder la colonie où la paix et la tranquillité qui y régnaient, ainsi que les bonnes dispositions des habitants, rendaient inutile l'appareil de la force. Elle déclarait donc ainsi être décidée à ne pas recevoir les troupes, et faisait part de son arrêté aux Assemblées coloniales de la Guadeloupe, Sainte-Lucie et Tabago. Cette déclaration était un véritable acte de rébellion au pouvoir souverain, à l'approbation et l'excitation duquel, cette assemblée voulait entraîner les autres îles du Vent; mais elle paraissait être impérieusement commandée par les circonstances, et le désir du bien public semblait seul l'avoir dicté.

« Le 16 octobre, la flotte paraît en vue de l'île et se dispose à mouiller au Fort-Royal. Trois députés de l'Assemblée coloniale sont à l'instant envoyés à bord de la frégate qui commandait le convoi pour communiquer cet arrêté au commandant; mais les commissaires munis de leurs instructions qu'ils voulaient suivre, et ne voyant dans cet arrêté qu'un acte de rébellion, persistèrent dans leur désir de faire débarquer les troupes. Les trois députés, mécontents de leur peu de succès, retournèrent à l'Assemblée rendre compte de leur mission; et, soit qu'ils y mirent de la passion, ou qu'ils fussent eux-mêmes persuadés du danger imminent,

¹ Autre décret de la Constituante portant sur les moyens de parvenir à la formation des Assemblées coloniales et sur les bases auxquelles ces assemblées devront se conformer, dans les plans de constitution qu'elles présenteront à l'Assemblée Nationale.

parce que les troupes qui étaient attendues aux îles du Vent y avaient été d'avance dépeintes par des émissaires et nombre de lettres, comme des scélérats et des brigands, leur rapport mit l'alarme dans l'assemblée. Cette alarme se communiqua bientôt dans toute la ville.

« Les agents et amis du gouvernement profitèrent habilement de ce trouble subit. Ils s'emparèrent des esprits; et, feignant de croire que M. Béhague aurait pu favoriser cette introduction des troupes, ils le mirent en état d'arrestation. Ils armèrent les forts; envoyèrent des renforts à six ou sept bâtiments de la station et firent toutes leurs dispositions pour repousser le convoi par la force. Les vrais patriotes, en trop petit nombre pour résister, furent requis pour prêter main-forte; mais, voyant qu'on voulait employer leurs bras à poignarder leurs frères, ils s'y refusèrent. Ils furent arrêtés et mis aux fers: de ce nombre étaient les équipages de la station, ils subirent presque tous le même sort. Les plus décidés d'entre eux résistèrent hardiment, furent arrêtés et remplacés par des nègres; les autres, vaincus par la crainte, se soumirent, et le convoi fut repoussé par le canon des batteries, puis poursuivi par les bâtiments de la station. Les officiers de la *Ferme* et de la *Calipso* mirent dans cette poursuite tout le plaisir de la vengeance; le canon ne fut pas épargné; et, comme la frégate qui commandait le convoi n'était pas de force à se défendre, le commandant donna le signal du « sauve-qui-peut » et l'ordre de faire voile pour le Cap, où les bâtiments arrivèrent successivement les 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre.

« La Guadeloupe suivit cette impulsion. La même nouvelle y produisit les mêmes effets, et le gouvernement en profita. L'Assemblée coloniale, séante à la Basse-Terre, y fit arborer le pavillon blanc. Ainsi, tandis que les patriotes vainqueurs embarquaient au Cap pour la France, les agents et amis du gouvernement, à cause du maintien et du rétablissement de l'ordre, à peu près dans le même temps, plus heureux aux îles du Vent et sous le même prétexte, les pareils de ceux-ci exécutaient la même prescription sur les patriotes. Mais au Cap, il n'a péri, dans le moment de l'embarquement, que quelques-uns de ceux qui ont voulu opposer une

folle résistance, tandis qu'aux îles du Vent, les patriotes mis aux fers ont vu exercer sur eux toutes sortes de cruautés, et qu'on leur y refusait jusqu'aux choses les plus nécessaires. Plusieurs même à la Martinique et à la Guadeloupe ont été fusillés. »

Ici s'arrêtent les notes de M. Guillaume Boudet. On sait d'ailleurs ce qui advint de Saint-Domingue, aujourd'hui la République d'Haïti, placée sous le protectorat de la France. La guerre ne fut pas terminée de sitôt. Le 18 septembre 1790, le Ministre de la marine écrivait à l'Assemblée Constituante que le *Léopard*, vaisseau de soixante-quatorze canons, était arrivé à Brest, le 14 de ce mois, ayant à bord cent passagers environ, parmi lesquels se trouvaient plusieurs membres de l'Assemblée générale de Saint-Domingue, forcés de fuir pour se soustraire aux proscriptions de l'Assemblée provinciale du nord de cette colonie. Un vaisseau de guerre fut immédiatement envoyé par le roi pour relever celui qui était stationnaire dans les parages de Saint-Domingue; mais la municipalité de Brest s'opposa à son départ.

Après le massacre et l'expulsion des blancs, la guerre continua dans la colonie entre les mulâtres et les noirs. A cette époque, les troubles et les malheurs de la France ne permirent pas au pouvoir d'intervenir efficacement à Saint-Domingue, et en juillet 1801 un chef noir, d'un grand courage et d'une habileté incontestable, Toussaint Louverture, proclama l'indépendance de l'île.

Cette même année, Bonaparte confia à son beau-frère, le général Leclerc, le soin de l'expédition chargée de soumettre les noirs. Il lui donnait aussi comme lieutenants, Hardy, Debelle, Rochambeau, Clausel et plusieurs autres.

L'expédition, d'abord heureuse, fut bientôt décimée par la fièvre jaune. Leclerc, victime du fléau, fut remplacé par Rochambeau qui, sous les efforts de l'île tout entière soulevée, fut assiégé dans la ville du Cap et se rendit à discrétion aux Anglais.

Saint-Domingue était perdu irrémédiablement et, le 1^{er} janvier 1804, Dessalines se fit proclamer gouverneur-général de la République Haïtienne.

V. ODON DU HAUTAIS.

LE CHATEAU DE MACHECOUL

DRAME EN TROIS ACTES, EN PROSE

(SUITE¹)

ACTE DEUXIÈME

La prairie qui entoure le château de Machecoul. Au fond le château; à droite un grand portail ouvert; à gauche un mur le long duquel sont des saules. Clair de lune.

SCÈNE PREMIÈRE

MARIE BOISSY, UNE RELIGIEUSE DU VAL-DE-MOIRIÈRE

Marie Boissy et la religieuse examinent des cadavres étendus près des douves du château.

LA RELIGIEUSE

Je ne vois pas le corps de ton père.

MARIE, sanglotant.

Voilà celui de mon oncle Gaschignard.

LA RELIGIEUSE

Quelle atrocité! Pourquoi l'a-t-on tué? Un vieillard si respectable et si bon! Mon Dieu! quelle chose affreuse que la guerre civile!

MARIE

C'est Souchu qui l'a fait tuer. Il a une haine féroce contre notre famille et nous ignorons pourquoi.

UNE VOIX, faible dans la douve du château.

Au nom de Dieu, venez à mon aide.

LA RELIGIEUSE

On nous appelle.

MARIE

La voix part de la douve. Quelqu'un est caché dans les roseaux.

Elles s'approchent.

LA RELIGIEUSE

Qui appelle?

¹ Voir le fascicule de mars 1899.

SCÈNE II

MARIE BOISSY, LA RELIGIEUSE, SALAUN

LA VOIX

C'est moi Salaun.

MARIE

Etes-vous gravement blessé ?

SALAUN

J'ai une blessure à la tête et une jambe brisée. J'ai perdu connaissance : on m'a cru mort, et quand l'air froid du soir m'a ranimé, je me suis traîné au milieu des joncs et des roseaux pour me cacher.

LA RELIGIEUSE

Donnez-nous vos mains que nous vous aidions à remonter sur le bord de la douve.

SALAUN, *la figure ensanglantée, est traîné au bord du fossé. La religieuse l'appuie contre un arbre.*

MARIE

Il faudrait vous transporter ailleurs, car ils vont revenir et vous achèveront.

SALAUN

Je le sais bien, mais comment faire ?

LA RELIGIEUSE

Y a-t-il quelqu'un dans le château ?

SALAUN

Non, il est désert. Tout y a été saccagé.

MARIE

J'entends les pas d'un cheval sur la route.

LA RELIGIEUSE

Ne bougez pas. Je vais voir quel est ce cavalier et si nous pouvons compter sur lui.

Elle sort par le portail.

SCÈNE III

MARIE, SALAUN

MARIE

Souffrez-vous beaucoup, Salaun ?

SALAUN

Ma jambe me fait bien souffrir, mais ma tête se dégage. J'ai perdu beaucoup de sang.

MARIE

Avez-vous vu mon père ? Qu'est-il devenu ? On m'avait dit qu'il avait été massacré ici, mais nous ne trouvons pas son corps.

SALAUN

Je ne crois pas qu'il ait été tué ici. Beaucoup de patriotes sont renfermés au couvent du Calvaire. Peut-être est-il parmi eux ?

MARIE

Vous me rendez un peu d'espoir.

SALAUN

J'étais à cheval, près de M. Maupassant, avec les autres gardarmes, quand la ville a été envahie. C'était comme la mer dans les tempêtes. La foule était effrayante. Nous défendions le faubourg de Sainte-Croix, appuyés par la garde nationale qui ne comptait guère plus de cent hommes. Que pouvions-nous faire contre cette multitude ? Les gardes nationaux se sont enfuis, mais la compagnie Ferré a fait feu pour se frayer passage et le massacre a commencé. Nous sommes restés cinq autour de M. Maupassant. Il demandait aux révoltés : « Que voulez-vous ? » Ils répondirent : « Nos bons prêtres et pas de tirage ! » Et en même temps ils lui enfoncèrent une pique dans la poitrine.

J'ai été jeté à bas de mon cheval et traîné ici avec M. Gaschignard, M. le curé Letort et bien d'autres. Plusieurs ont été assommés en chemin. M. Simonis, mon lieutenant, a reçu par derrière un coup de couteau de pressoir qui lui rabattit le crâne sur les yeux. Les hurlements, le tumulte étaient épouvantables.

MARIE

Voilà ma tante qui revient avec le cavalier.

SALAUN

C'est M. Charles Bourdin. Il va essayer de me sauver.

SCÈNE IV

MARIE, SALAUN, LA RELIGIEUSE, CHARLES BOURDIN

LA RELIGIEUSE

Dieu nous protège, Marie; il nous amène ton fiancé pour nous aider.

CHARLES BOURDIN

*Il serre la main à Marie.**Il tient son cheval par la bride.*

Ne perdons pas de temps. J'arrive de Fontclause et je viens d'apprendre ce qui s'est passé. M. de Charette m'avait appelé chez lui pour me mettre à l'abri. Dès que j'ai su les événements, je suis monté à cheval et me voilà. Où vous cacher, mon pauvre Salaun? Si je vous conduisais dans ma ferme du Falleron? Le métayer m'est tout dévoué.

SALAUN

J'irai où vous voudrez, mais je crains de vous attirer des malheurs.

CHARLES BOURDIN

Je vais vous mettre devant moi sur mon cheval. Pourrez-vous tenir?

SALAUN

Je l'espère.

Charles Bourdin le prend dans ses bras et l'assied sur son cheval que tiennent Marie et la Religieuse. On entend du bruit sur la route et une troupe d'hommes armés paraît sous le grand portail.

MARIE

Nous sommes perdus.

CHARLES BOURDIN

C'est Souchu et sa bande.

LA RELIGIEUSE

Laissez-moi faire.

Elle va au-devant de Souchu.

SCÈNE V

MARIE, CHARLES BOURDIN, SALAUN, LA RELIGIEUSE, SOUCHU, PAYSANS ARMÉS

LA RELIGIEUSE

M. Souchu, j'ai un service à vous demander.

SOUCHU

Lequel, ma sœur?

LA RELIGIEUSE

Le gendarme Salaun, que je connais depuis longtemps et qui est un brave homme, a été laissé hier soir pour mort, mais il n'est que gravement blessé. Je vais le faire transporter au Val-de-Morière où nous le soignerons. Donnez-moi un laissez-passer.

SOUCHU

J'y consens pour vous être agréable, ma sœur, mais ce ne n'est pas M. Bourdin qui l'y transportera, car je vais le faire arrêter. Camarades, saisissez cet homme et conduisez-le à la prison du Calvaire.

LA RELIGIEUSE

M. Souchu, c'est le filleul de M. de Charette. Il arrive de Fontclause et n'a pris aucune part aux derniers événements.

SOUCHU

C'est possible, mais il ira en prison. Le comité décidera de son sort.

LA RELIGIEUSE

Je vous en supplie, M. Souchu. N'arrêtez pas M. Bourdin. Il va devenir mon neveu puisqu'il épousera prochainement ma nièce Marie.

SOUCHU

Le comité a ordonné son arrestation.

LA RELIGIEUSE

Vous en êtes le président.

SOUCHU

Oui, mais je ne fais qu'exécuter ses ordres.

Charles Bourdin s'avance vers Souchu.

MARIE, à voix basse.

De grâce, Charles, ne le provoquez pas. Gardez le silence.

CHARLES BOURDIN, à Souchu.

Vous ferez de moi ce que vous voudrez, mais vous ne m'empêcherez pas de dire que vous êtes un misérable.

Montrant le cadavre de Gaschignard.

Quel mal avait fait ce vieillard ?

SOUCHU

Est-ce que vous croyez que je vais discuter avec vous ?

CHARLES BOURDIN

C'est vous qui avez poussé les paysans au pillage et aux massacres pour qu'il leur fût ensuite impossible de reculer.

SOUCHU

Et quand cela serait ?

CHARLES BOURDIN

Vous êtes leur mauvais génie. Vous les déshonorez. Ils ne demandent que la liberté de leur culte, et vous, par haine et par ambition vous les jetez dans tous les crimes ; mais votre triomphe ne sera pas long.

SOUCHU

Tout l'Ouest est debout. Plus de cent mille hommes ont pris les armes. Avant peu nous entrerons à Nantes et nous en ferons la capitale de l'insurrection. L'Angleterre nous envoie des secours et la Convention prise entre les Alliés et nous va être bientôt étranglée.

CHARLES BOURDIN

Il y a loin de la coupe aux lèvres.

SOUCHU

Mais il n'y a pas loin de toi à la mort.

CHARLES BOURDIN

Ce sera un crime de plus.

SOUCHU, à ses hommes.

Emmenez-le au Calvaire.

Ils s'éloignent et emmènent Charles Bourdin.

CHARLES BOURDIN

Adieu Marie ; *(s'adressant à la religieuse)*, je vous la recommande, ma sœur.

MARIE

Mon Dieu ! ayez pitié de nous !

SCÈNE VI

LA RELIGIEUSE, MARIE, SALAÜN.

LA RELIGIEUSE

Il faut avoir du courage. Ne perdons pas tout espoir. Je vais aller trouver M. de Charette. Les paysans le demandent pour chef. Il sauvera son filleul. Mais sauvons d'abord Salaün.

S'adressant à Salaün.

Pouvez-vous tenir à cheval ?

SALAÜN

Oui, mieux que je ne pensais.

LA RELIGIEUSE

Alors partez pour le Val-de-Morière. Vous direz à la Supérieure que c'est moi qui vous y envoie. Comme preuve voilà mon chapelet.

Salaün s'éloigne.

SCÈNE VII

MARIE, LA RELIGIEUSE

MARIE, *s'asseyant sur le bord de la douve.*

Je n'en puis plus.

Elle se met à pleurer.

On entend la halotte siffler sur une des tours du château. Dans le lointain un chien hurle.

MARIE

Que de malheurs en deux jours ! Où trouver mon père ?

LA RELIGIEUSE, regardant les cadavres.

On les a martyrisés. Et la guerre ne fait que commencer !

MARIE

Ma mère est heureuse d'avoir été préservée par la mort de pareils spectacles.

Dix heures sonnent à l'église de Machecoul.

LA RELIGIEUSE

Marie, voilà dix heures. Rentrons dans la ville. Nous ne pouvons rester ici.

Elles s'éloignent.

FIN DU PREMIER TABLEAU DU DEUXIÈME ACTE

DEUXIÈME TABLEAU DU DEUXIÈME ACTE

La salle du Comité royaliste de Machecoul. Une table au milieu. Le secrétaire est assis à cette table, occupé à écrire.

SCÈNE PREMIÈRE

LE SECRÉTAIRE, LE GEOLIER DE LA PRISON DU CALVAIRE

LE GEOLIER

M. Souchu veut que je lui livre Charles Bourdin.

LE SECRÉTAIRE

N'en faites rien. Le marquis de la Roche-Saint-André a défendu sous peine de mort d'exécuter désormais aucun prisonnier et M. de Charette a dit que celui qui toucherait à Charles Bourdin son fillen en répondrait sur sa tête.

LE GEOLIER

Mais M. de Saint-André est à Pornic, comme vous savez.

LE SECRÉTAIRE

Il sera ici avant peu, car je viens de recevoir une triste nouvelle. Pornic a été pris, mais les paysans se sont mis à piller et à boire et pendant la nuit les Pornicais sont revenus, les ont chassés et en ont massacré plus de deux cents. Le marquis a fait tout ce qu'il a pu pour rallier ses bandes. Tout a été inutile. Il a été blessé dans le combat.

SCÈNE II

LE SECRÉTAIRE, LE GEOLIER, SOUCHU

SOUCHU, *entrant.*

Eh bien ! le marquis a fait de belle besogne. Avec quatre mille hommes, il s'est laissé battre par une poignée de patriotes. C'est un incapable et un lâche. Il faut que le comité le condamne à mort et fasse un exemple. Pas de quartier. Les patriotes ne nous en feront pas, eux, s'ils redeviennent les plus forts.

On entend un grand bruit dans la rue. Le secrétaire ouvre la fenêtre.

SOUCHU

Qu'est-ce que tout ce tapage ?

LE SECRÉTAIRE

C'est une bande qui revient de Pornic. Les paysans ont l'air furieux. Ils crient : A mort Saint-André !

SOUCHU

Ils ont raison. Convoquez immédiatement le comité. Si nous ne réparons pas cet échec, nous sommes perdus. Les paysans vont nous abandonner. Il faut que M. de Charette prenne le commandement et marche sans tarder pour reprendre Pornic.

Au gélier.

Tu peux t'en aller. J'irai te parler ce soir.

Le gélier sort.

SCÈNE III

SOUCHU, LE SECRÉTAIRE, DEUX MEMBRES DU COMITÉ

Arrivent deux membres du Comité.

PREMIER MEMBRE

En voilà un désastre. Il paraît qu'il y a plus de deux cents morts.

DEUXIÈME MEMBRE

Ces paysans sont incapables de se soumettre à la discipline. Ils ne pensent qu'à boire et piller.

SOUCHU

S'ils avaient un chef moins stupide, tout cela ne serait pas arrivé.

PREMIER MEMBRE

Saint-André est pourtant brave.

SOUCHU

Je n'en sais rien : mais quand avec quatre mille hommes on se fait battre honteusement par une centaine, c'est qu'on est un triste général. Si nous ne faisons pas un exemple, nous sommes perdus.

On entend des cris dans la rue : A mort Saint-André.

SOUCHU

Entendez-vous ?

PREMIER MEMBRE

Ce sont des forcenés. Nous en sommes déjà là.

SOUCHU

Vous en verrez bien d'autres.

PREMIER MEMBRE

Vous ne travaillez pas à les calmer.

SOUCHU

S'ils ne se compromettent pas par des excès terribles, ils nous abandonneront à la première défaite.

DEUXIÈME MEMBRE

C'est vrai.

SOUCHU

Il n'y a pas d'autre moyen de les retenir.

PREMIER MEMBRE

Ce serait triste alors.

SOUCHU

On ne fait pas la guerre civile avec de belles phrases.

SCÈNE IV

LES MÊMES, UN TROISIÈME MEMBRE DU COMITÉ CENTRAL

Le troisième membre du Comité, entrant.

Ils sont comme des enragés. Ils veulent massacrer tous les prisonniers patriotes. M. de Charette essaie de les calmer, mais il ne peut se faire entendre. Souchu, venez donc les raisonner.

SOUCHU

Je m'en garderai bien.

LE TROISIÈME MEMBRE

Pourquoi ?

SOUCHU

Pourquoi ? Parce qu'il faut un ruisseau de sang entre eux et la République.

LE TROISIÈME MEMBRE

Il y en a déjà eu trop de versé, du sang.

SOUCHU

Vous êtes donc des femmelettes. Non seulement il faut fusiller tous les prisonniers, mais il faut fusiller aussi Saint-André pour s'être laissé battre.

LE TROISIÈME MEMBRE

Pour cela jamais. La déroute est due à la désobéissance des paysans et non aux fautes du général.

SOUCHU

Eh bien ! dites à votre ami le marquis de ne pas reparaitre à Machecoul, car s'il s'y montre, je le ferai fusiller.

PREMIER MEMBRE DU COMITÉ

Vous n'êtes pas le seul maître ici, bien que président du Comité

SOUCHU

Nous verrons. En attendant il faut que M. de Charette répare l'échec de Saint-André et qu'il reprenne Pornic.

S'adressant au secrétaire.

Envoyez immédiatement prévenir tous les membres du comité d'avoir à se trouver ici dans une heure. Ne manquez pas à la réunion, Messieurs.

Il sort.

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

(A suivre).

JOSEPH ROUSSE.



RÉGINE

« Voici votre courrier, ma tante », dit, en entrant dans un vaste salon empire, une ravissante jeune fille de dix-huit ans environ. Puis, s'avançant vers un grand fauteuil où était assise une douairière aux cheveux blancs comme neige, mais belle encore, elle lui remit un paquet de lettres et de journaux.

— Merci, Régine, répondit M^{me} de Serval en regardant sa nièce avec complaisance. Si tu voulais être bien gentille, ajouta-t-elle, tu t'assiérais près de moi et tu me lirais cette correspondance, tu sais que mes yeux ne sont plus bons, hélas !

Régine acquiesça par un geste plein de grâce et souriante elle s'assit sur un tabouret aux pieds de sa tante. M^{me} de Vaudreuil semblait, ce matin-là, l'incarnation de la jeunesse et de la beauté. D'épais cheveux bruns et soyeux relevés au sommet de la tête faisaient ressortir son teint d'une blancheur éclatante, délicatement coloré ; deux grands yeux bleu foncé ombragés de longs cils noirs illuminaient son visage d'un ovale parfait. Sa taille était au-dessus de la moyenne et sa démarche infiniment gracieuse et empreinte d'un cachet de fierté native.

Régine de Vaudreuil n'avait jamais connu sa mère, et elle était âgée de 5 ans à la mort de son père. Une tante de ce dernier, M^{me} de Serval, qui était veuve et sans enfant, avait recueilli sa nièce et lui avait voué un sincère attachement. De son côté Régine aimait et respectait sa tante ; cependant un sentiment vague d'isolement l'étreignait parfois et elle pleurait alors les chers disparus, surtout cette mère si bonne et si belle dont elle vénérât la mémoire comme celle d'une sainte.

Merci, mon enfant, dit M^{me} de Serval, quand Régine eut lu plusieurs lettres assez insignifiantes, je crois que c'est tout. Tiens ! il y

a encore ce billet de faire-part. Vois donc un peu qui se marie, Ginette ? Régine prit l'enveloppe et l'ouvrit, mais aussitôt une pâleur mortelle se répandit sur son visage et ses mains se mirent à trembler tellement qu'elle laissa tomber la lettre.

— « Ah ! mais qu'as-tu donc, petite, tu es toute pâle ? »

— Je vous demande pardon, ma tante, fit Régine avec effort ; je viens d'être reprise par ma névralgie et je souffre beaucoup en ce moment. C'est Monsieur... René d'Arvor qui épouse une demoiselle Dessonville, ajouta-t-elle d'une voix à peine intelligible.

— René d'Arvor ! Il fait sans doute un beau mariage ; il doit avoir beaucoup de prétentions avec son nom et son physique. Je n'ai jamais entendu parler de cette famille Dessonville, et toi, Régine ?

— Moi non plus, répondit la jeune fille en se levant, mais excusez-moi, ma tante, je vais aller me reposer, je souffre de plus en plus.

Quand elle se trouva seule dans sa chambre, Régine se jeta à genoux au pied de son lit et y demeura longtemps dans un véritable état de prostration ; des sanglots convulsifs l'agitaient de temps en temps, mais ses yeux étaient secs et elle se sentait tremblante de fièvre.

« Mère, mère chérie, s'écria-t-elle tout-à-coup en élevant ses mains jointes vers un portrait placé en face d'elle. Que tu dois souffrir de voir ta Régine si malheureuse ! que ne peut-elle te rejoindre et se consoler dans tes bras ! mais elle est seule, seule au monde et a perdu jusqu'à sa dernière espérance.

— Tu oublies l'amitié, méchante ! fit une douce voix et un frais visage blond se pencha vers la pauvre enfant, et elle se sentit embrassée avec tendresse.

— Toi, Marguerite ! s'écria Régine en se levant d'une pièce, que tu m'as fait peur ! je ne t'avais pas entendue entrer.

— Je m'en suis bien douté, car tu n'aurais pas dit toutes ces vaines choses devant moi. Sais-tu que tu m'as fait beaucoup de peine. Régine ! tu me comptes donc pour rien, moi qui t'aime tant ?

— Tu sais bien que je t'aime aussi, mais tu ne peux me comprendre, tu es trop heureuse pour compatir à ma douleur. Tu es

un charmant petit oiseau qui a toujours eu un nid bien chaud, bien douillet, tandis que moi !...

— Oh ! que tu es cruelle, Régine, fit Marguerite la voix mouillée de larmes ! si je pouvais prendre la moitié de tes peines, je le ferais, je te l'assure ; malheureusement je ne sais que pleurer avec toi et t'assurer de ma tendresse.

— Oh ! pardon, pardon ! ma chérie, je suis injuste et méchante, sanglota Régine, et, se jetant dans les bras de son amie, elle répandit un torrent de larmes qui la soulagèrent un peu.

Pendant ce temps, Marguerite se demandait avec angoisse quel était l'objet de ce désespoir ; tout-à-coup elle aperçut à terre la lettre de faire-part toute froissée ; aussitôt, après y avoir jeté un coup-d'œil furtif, elle reconstitua la triste scène qui venait de se passer.

Amie d'enfance de Régine, Marguerite de Lonzac se rendait chaque année à la campagne chez une tante où elle retrouvait M^{lle} de Vaudreuil et souvent aussi le lieutenant d'Arvor. Elle savait que ce dernier avait fait la cour à Régine, laquelle, enthousiaste et passionnée comme on l'est à dix-huit ans, s'était laissé prendre aux paroles enveloppantes et à la grâce séduisante de l'officier. Quel effondrement subit venait de lui apporter ce papier !

« Ma pauvre petite Régine, fit doucement Marguerite, n'essaie pas de me rien cacher, j'ai tout deviné. Ne te désespère pas, va, il n'était pas digne d'un cœur comme le tien. »

— Que m'importe puisque c'est lui que j'aimais ! s'écria Régine avec véhémence, lui seul qui pouvait combler mon isolement. Toi, Marguerite, tu as un père et une mère, tu ne peux comprendre ce qu'est un semblable amour ; ma vie à présent ne sera plus que vide et inutile. Oui, je le sais, j'ai des obligations de reconnaissance et d'affection envers ma tante de Serval et certes je ne compte pas m'en affranchir ; mais, tu n'ignores pas que tout en nous aimant profondément, il y a bien des points sur lesquels nous ne pouvons nous entendre. Elle me reproche ma fierté, ma nature enthousiaste, mes goûts trop artistiques. Elle me préférerait calme, modeste, un peu pot-au-feu. De mon côté, je souffre de cette étroitesse d'esprit dont cette bonne tante n'est assurément pas responsable. Ah ! vois-tu, Marguerite, c'est un épouvantable malheur d'être orpheline !

— Tu trouveras peut-être sur ton chemin un autre homme plus digne de toi, et puis tu sais, ma pauvre chérie, René d'Arvor n'a aucune fortune et comme toi-même.....

— Je n'en ai pas non plus, oui, je le sais. Il est vraiment malheureux, Marguerite, que tu ne sois pas la nièce de ma tante, car vos idées sont les mêmes sur bien des rapports. Régine de Vaudreuil, noble, jolie, à ce que l'on dit, mais sans fortune, est inévitablement condamnée à épouser un homme laid, commun, qu'elle ne pourra jamais aimer, mais qui possède ce que l'on appelle vulgairement un « gros sac ». Qui te prouve que par le fait même de ce mariage la tendresse et les aspirations du cœur ardent de Régine seront refoulées pour toujours? Dis-moi alors quelle sera son existence?...

Mais à quoi bon essayer de te convaincre? j'en conclus que tu approuves M. d'Arvor, cela me suffit. Je te prie de ne jamais me reparler de tout cela. Sache seulement que Régine de Vaudreuil après avoir aimé passionnément un homme, ne lèvera de sa vie les yeux sur un autre, et que jamais elle ne se vendra!!!.....

En prononçant cette dernière phrase, Régine s'était levée et dominait de sa haute taille la frêle Marguerite affaissée dans un fauteuil. Il régnait en ce moment sur son visage une expression de révolte et de douleur stoïque; jamais elle n'avait été aussi belle; ses yeux brillaient d'une lueur étrange, ses joues étaient couvertes d'une vive rougeur et ses sourcils noirs violemment froncés. Marguerite qui avait timidement levé les yeux ne put supporter le regard de son amie et enfouit sa tête dans ses deux mains.

« Oh, Régine, s'écria-t-elle, je ne pensais pas te blesser, ta nature est trop élevée pour la mienne. J'avais oublié que tu n'étais pas comme tout le monde. »

Un vague sourire erra sur les lèvres de Régine et l'expression de ses traits s'adoucit légèrement. « Ne crois pas que je t'en veuille, Marguerite, tu es une bonne petite amie et c'est moi qui ai eu tort de te parler ainsi; maintenant j'ai besoin d'être seule, tu serais bien gentille de revenir demain, je tâcherai d'être plus calme. »

Quand Marguerite eut fermé la porte, Régine se jetant à genoux devant un crucifix, s'écria: « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi ne suis-je pas comme tout le monde? Pourquoi m'avez-vous donné une

nature qui me fera souffrir toute ma vie? Mon Dieu, ayez pitié de moi, je vous en conjure, donnez-moi de la force et du courage, mon Dieu!.....

Et elle se raidit de toutes ses forces contre la souffrance qui l'envahissait.

II

Le soleil dardait déjà de chauds rayons, la brise était douce et caressante, le parfum des fleurs embaumait l'atmosphère, le ciel pur présageait une journée superbe; au loin les aboiements des chiens et le chant du coq troublaient seuls le calme de la nature.

Dans la grande allée ombreuse du parc de Lonzac, une jeune fille cheminait à pas lents; sa tête pâle était légèrement inclinée et dans toute sa personne régnait une expression de mélancolie et de tristesse profondes.

Régine de Vaudreuil était à peine rétablie d'une sérieuse indisposition qui avait vivement préoccupé sa tante et ses amis. Le médecin lui avait ordonné la campagne et elle était partie pour Lonzac, le château de la tante de son amie Marguerite.

La pauvre madame de Serval, ignorant tout le drame intime dont sa nièce était l'héroïne, ne pouvait comprendre le mal que faisait à Régine la vue de ce vieux château et de ce parc centenaire, témoins de l'amour de René d'Arvor; la vue de chaque allée, de chaque arbre même, ne semblait-elle pas enfoncer une nouvelle épingle dans sa plaie vive!...

Il y a des personnes qui éprouvent une jouissance amère à se repaître de leur douleur; Régine était de ce nombre. Chaque matin, levée avant tout le monde, elle se rendait dans l'allée qui longe la rivière, elle s'asseyait sur un banc de pierre ombragé d'un saule pleureur; et elle restait là longtemps, tantôt versant des torrents de larmes, tantôt s'efforçant de prier avec résignation, tantôt se remémorant une à une toutes ses espérances envolées.

Ce matin-là, elle avait accompli comme toujours son pèlerinage d'amour; mais sa bouche crispée ne laissait échapper aucun son, tandis que ses yeux brillants se fixaient avec une étrange persis-

tance sur la rivière qui coulait à ses pieds, telle une nappe argentée. « Qu'il ferait bon dormir dans ton onde ! » s'écria-t-elle enfin, et qu'Ophélie dut éprouver de douceur quand elle sentit s'envoler cette vie qui, privée d'amour, ne lui semblait plus qu'un fardeau !... Quand je pense qu'assise à cette même place, l'été dernier, je le voyais à mes pieds, j'entendais sa voix chérie me murmurer doucement. « Régine, je vous adore ! vous êtes la femme la plus noble et la plus belle que j'aie vue dans mes rêves. Sous une apparence plutôt froide vous cachez le cœur le plus chaud, le plus ardent, que Dieu ait créé ; je n'ai qu'un but, qu'une pensée c'est de le faire battre un jour. O dites, ma Régine, que vous me permettez cet espoir ! » Je ne lui répondis pas ; mais je baissai latête en rougissant ; quand je la relevai, nos yeux se rencontrèrent et dans mon regard il lut mon secret !... »

Régine poussa un profond soupir et abaissa ses lourdes paupières sur ses yeux meurtris par les larmes et les insomnies ; il lui semblait encore goûter la joie de ce moment de bonheur si doux, si pur, si complet ; un instant elle oublia sa douleur, mais le réveil n'en fut plus cruel :

« Dire que tout cela n'était que mensonge, mensonge et perfidie !... murmura-t-elle. » Et se levant lentement, Régine marcha vers la rivière et y trempa sa main pour rafraîchir son front brûlant ; tout-à-coup un rire strident et saccadé la secoua toute : « Que je suis devenue laide ! » fit-elle amèrement. « Ah ! René ! si tu voyais ses joues pâles, ses lèvres blêmes, ses yeux cernés, tu te demanderais comment tu as pu à un moment donné admirer la beauté de Régine de Vaudreuil, mais tu ne la plaindras pas, tu ne songerais pas, misérable, que tu es la cause unique de cette transformation ! Ah ! maudis sois-tu mille fois ! je te hais !... »

A ce moment ; le tintement d'une cloche fit tressaillir la jeune fille, se relevant vivement, elle se hâta de gagner le château.

Déjà, dans une vaste pièce aux lambris de chêne, les hôtes du château de Lonzac s'étaient réunis et se tenaient prêts à passer dans la salle à manger, lorsque Régine entra. Un jeune gommeux échappé du boulevard, Roger de Saulnois, s'avançant au-devant

d'elle, lui offrit le bras avec un geste d'une prétention comique. « Vous avez décidément le goût des promenades solitaires, fit-il, la bouche en cœur, vous appréciez très fort, je crois, le charme de la belle nature, mais il est vraiment dommage que vous nous priviez ainsi de votre présence, Mademoiselle.

— La solitude a pour moi des charmes infinis, répliqua froidement Régine.

— Quel marbre ! pensait Roger tandis que Régine déployait sa serviette ; c'est dommage, car elle est rudement jolie ! Et se retournant vers la riieuse Marguerite, il se mit à lui débiter mille inepties qu'il s'efforçait vainement de rendre spirituelles.

Pendant ce temps, M^{me} de Serval, placée à quelque distance, considérait Régine avec attention.

« Ne trouvez-vous pas, M. l'abbé », fit-elle, s'adressant à l'abbé Hermann, vieil ami de la famille », ne trouvez-vous pas ma nièce bien changée, j'espérais que l'air de la campagne la remettrait, mais je vois que je me suis complètement trompée.

— Oui, chère Madame, je ne vous cacherais pas que je trouve à Régine un air triste et fatigué ; n'aurait-elle, pas eu, par hasard, quelque sujet de chagrin ?

— Pas à ma connaissance ; mais, vous savez, Régine est une enfant très extraordinaire, elle est d'une fierté excessive et un peu renfermée ; elle ne me confie jamais rien. Je ne crois pas cependant qu'elle ait éprouvé un chagrin de cœur, elle est si froide !

— Il ne faut pas se fier aux apparences, je crois à Régine une âme tendre et sensible à l'excès. Je la connais depuis sa naissance et tout ce que j'ai pu observer d'elle a tendu à me donner cette opinion. »

A un certain moment, la conversation devint générale ; la maîtresse de la maison, femme d'une intelligence supérieure et causeuse infatigable, avait la tête à tout et trouvait un mot aimable pour chacun. Elle passa en revue mille sujets divers avec un entrain et une verve intarissables ; tout à coup, profitant d'un court moment de silence, elle dit vivement :

« Que je suis étourdie ! J'allais oublier de vous apprendre une chose qui va à coup sûr beaucoup vous intéresser. J'avais écrit, il y

a quelques jours, au lieutenant d'Arvor pour l'inviter à venir passer quelque temps à Lonzac ; il est de retour de son voyage de noces et il vient de me répondre qu'il arrive après-demain, il restera ici une huitaine environ. »

Un éblouissement passa devant les yeux de Régine et ses oreilles se mirent à bourdonner violemment ; c'était la dernière goutte qui faisait déborder le calice de sa douleur. Il allait venir, lui ! avec cette femme qu'il avait épousée ! Et elle, Régine, assisterait à leur lune de miel, oh ! c'était insensé ! Mais comment partir ? quel prétexte prendre vis-à-vis de M^{me} de Serval et de M^{me} de Lonzac ? Si on allait supposer la vérité ! Non, mieux valait endurer le supplice jusqu'au bout.

Marguerite, qui seule connaissait le secret de Régine, fut profondément affectée en entendant les paroles de M^{me} de Lonzac. Comme on se levait de table, le déjeuner fini, elle trouva le moyen de se glisser près de son amie et lui dit très bas :

« Tu ne peux rester, Régine, c'est impossible, nous chercherons ensemble une raison qui expliquera ton départ ; mais il ne faut pas que tu restes. Cela augmenterait encore ton chagrin.

« — Tranquillise-toi, ma chérie, fit Régine, doucement, je serai ferme.

« — Comment, tu le reverras, oh ! Régine je ne te comprends plus.

« — Il le faut ; mais je te le répète, tranquillise-toi, je suis à présent calme et résignée, je dois rester, je *saurai* rester. »

III

« Voulez-vous me permettre de vous mettre en selle, M^{lle} Régine ? » Et Roger de Saulnois, offrant galamment la main à la jeune fille, l'aïda à monter le superbe cheval noir qui lui était destiné.

Par ce bel après-midi de fin d'août, les hôtes du château de Lonzac se préparaient à faire une grande excursion dans les environs.

René d'Arvor et sa femme étaient arrivés depuis la veille, et M^{me} de Lonzac désirait que leur séjour se passât le plus agréable-

ment possible. Mais elle ne pouvait se dissimuler que René semblait atteint d'une mélancolie noire ; c'est que le jeune lieutenant n'arrivait pas à dissiper l'impression pénible que lui avait causée la vue de Régine, il l'avait trouvée si changée ! Son amour pour elle avait été profond et sincère et il l'était encore. Si M^{lle} de Vaudreuil avait eu de la fortune, jamais il n'aurait épousé une autre personne ; peut-être même, si ses parents ne s'y étaient opposés, lui aurait-il fait tous les sacrifices ; mais il s'était rendu bon gré, mal gré, à leurs raisons, et à présent il éprouvait de cruels remords. Il avait trahi Régine, il avait trompé la jeune fille qu'il avait épousée en l'assurant d'une tendresse qu'il n'éprouvait pas, et il se sentait très coupable et très malheureux. Depuis son arrivée, René n'avait pas adressé la parole à Régine, mais une fois par hasard leurs yeux s'étaient rencontrés, et le jeune homme avait cru lire, dans le regard de celle qu'il avait tant aimée, un reproche sanglant, une expression d'amertume presque haineuse ; il lui avait semblé alors qu'un glaive lui traversait le cœur.

Cependant les cavaliers et les amazones remplissaient la cour d'honneur. Le lieutenant d'Arvor arriva à son tour, il était vraiment beau, séduisant, distingué dans toute sa personne. Près de lui se tenait une jeune femme, petite, brune, pâle et d'aspect délicat ; si l'intelligence n'éclairait pas son regard, on ne pouvait nier cependant qu'elle semblait douce et bonne. Régine, qui avait voué d'avance à M^{me} d'Arvor une haine implacable, s'était sentie désarmée à sa vue et lui avait pardonné le martyre dont elle était la cause involontaire.

Durant la promenade, Roger de Saulnois chevaucha à côté de M^{lle} de Vaudreuil ; celle-ci semblait ne prêter aucune attention à ce que lui contait le jeune gommeux.

« Vous avez une mine superbe aujourd'hui, Mademoiselle, la campagne vous réussit décidément à merveille », dit Roger après avoir épuisé vainement plusieurs sujets de conversation.

Régine sourit vaguement. Depuis l'arrivée de René, elle se sentait brûlante de fièvre, et c'était la fièvre seule qui colorait ses joues et faisait briller ses yeux. « Tant mieux si l'on s'y méprend ; mais ne faudrait-il pas aussi avoir l'air gai et animé ! l'illusion serait plus

complète, allons ! du courage » pensa Régine. Et faisant un effort surhumain elle se mit à causer avec Roger d'un ton dégagé qui ne laissait pas de surprendre celui-ci. Elle se monta elle-même peu à peu par un effet de son excitation et de sa prodigieuse énergie, et elle rit même nerveusement tandis qu'elle avait la mort dans l'âme.

« Quelle subite transformation ! se dit à part lui son cavalier », elle est charmante ainsi, en vérité, mais cela ne semble pas naturel. Elle doit être quelque peu déséquilibrée !

On traversait à ce moment une délicieuse vallée et chacun s'extasiait sur la beauté du site. Marguerite de Lonzac avait sauté à bas de son alezan et était très occupée à cueillir un bouquet de jolies fleurs des champs ; son exemple fut suivi par presque toute la petite troupe et c'étaient des éclats de rire sans fin qui retentissaient dans les coteaux voisins. Régine jeta un regard à la dérobée sur René d'Arvor ; elle le vit qui aidait sa femme à descendre de cheval, et celle-ci, comme pour le remercier, lui adressait son plus doux sourire. Une jalousie atroce étreignit alors le cœur de Régine ; il lui sembla que tout tournait autour d'elle, un sanglot lui monta à la gorge. Oh ! être seule, pouvoir crier et pleurer à son aise ! mais, après tout, pourquoi ne fuirait-elle pas cette société qui l'excédait ? Un petit bois d'aulnes s'ouvrait à peu de distance, personne ne s'inquiétait d'elle en ce moment ; Roger de Saulnois avait été lui cueillir quelques fleurs, pour lui épargner la peine de mettre pied à terre et de remonter en selle. Rien ne s'opposait à sa décision ; alors, éperonnant doucement son cheval, M^{lle} de Vaudreuil gagna le petit Lois en quelques secondes. Une seule personne avait remarqué son départ : c'était René d'Arvor.

Ce ne fut que lorsqu'on se décida à repartir qu'une jeune fille, amie de Marguerite, observa tout à coup : « Mais où donc est M^{lle} de Vaudreuil ? »

— Tiens, en effet, je ne vois plus Régine, s'écria Marguerite avec anxiété ; Régine ! Régine, où donc es-tu ? »

En un instant, on explora la vallée. Le nom de Régine était dans toutes les bouches, l'inquiétude commençait à envahir les esprits. René d'Arvor très pâle ne pouvait se défendre d'un sombre pressentiment ; tout à coup, élevant la voix :

« Il faut nous occuper sérieusement de rechercher M^{lle} de Vaudreuil, le jour baisse déjà et elle peut s'être égarée. Que les dames rentrent au château, et vous, messieurs, divisez-vous à votre guise ; moi je me réserve ce petit bois d'aulnes que vous apercevez là-bas. »

La proposition était sage et fut acceptée. Les cavaliers partirent dans toutes les directions ; tandis que René d'Arvor, le cœur battant de crainte, gagnait au galop le bois d'aulnes.

« Pourquoi a-t-elle fui ainsi ? c'est, sans doute, à cause de moi », se dit-il ; que j'ai eu tort de venir ! mais je ne comptais pas la rencontrer ; généralement elle venait plus tard à Lonzac, Dieu seul sait combien je souffre en la revoyant !.... Régine !.... je l'aime !.... je l'aime plus que jamais, nous eussions été si heureux ensemble, ah ! j'ai fait mon malheur et le tien !.... Je comprends maintenant comme tu m'aimais ; je suis un misérable fou de t'avoir sacrifié ainsi... je t'adore !.... Mais où donc peut-elle être ?... Régine ! Régine ! ! Peut-être ne veut-elle pas répondre à ma voix, je crains à présent de me trouver en face d'elle.... un abîme immense nous sépare désormais. »

Un silence profond régnait autour de René, pas un murmure ne répondait à sa voix douloureuse, il chevauchait à pas lents, de plus en plus sombre et désespéré. Que pouvait être devenue M^{lle} de Vaudreuil ? Il était sûr cependant de l'avoir vue prendre ce chemin.

Tout-à-coup un hennissement frappa son oreille ; levant alors les yeux, il aperçut à quelques pas un cheval noir.... celui de Régine elle-même !... René se hâta d'approcher, il distingua alors une forme sombre ; se penchant vivement il reconnut.... Régine !....

La jeune fille était étendue à terre, sa pâleur était celle d'une morte, et de sa tempe droite coulait un mince filet de sang. A cette vue, René affolé s'écria :

« Ma bien-aimée !.... dans quel état je te retrouve ! mon Dieu ! mon Dieu !... prenez en pitié ma douleur ! sauvez-la !.... »

Un soupir faible comme un souffle passa en ce moment sur les lèvres de la jeune fille. Reprenant courage, René alla tremper son mouchoir dans le ruisseau voisin et il lava la blessure de la malheureuse enfant et lui bassina longuement les tempes. Le jour baissait de plus en plus et c'était vraiment une scène déchirante qui se déroulait dans ce bois désert.

Régine ouvrit enfin ses grands yeux brillants et les fixa avec une sorte d'étonnement sur les objets qui l'entouraient. Quand elle aperçut René qui, penché sur elle, l'épiait anxieusement, elle poussa un cri étouffé.

« Vous ! » fit-elle d'une voix à peine perceptible. Comment êtes-vous ici ? Ne pouvez-vous me laisser mourir tranquille ? Allez-vous-en, de grâce, votre vue augmente ma souffrance ! ..

— Régine ! Je suis indigne, je le sais, vous avez le droit de me chasser, de me mépriser, mais je souffre tant ! O ma Régine, laissez-moi vous dire que je vous adore, que je vous ai toujours adorée, pardonnez-moi ! ayez pitié ! ..

— Vous ne savez pas ce qu'est le véritable amour ; quand on aime vraiment, on sacrifie tout avec bonheur ! vous êtes bien de votre temps . . . Allez-vous-en, je vous en conjure !

— Je ne puis vous abandonner dans l'état où vous êtes ! et une larme s'échappant des yeux de René tomba sur la main de Régine qui tressaillit violemment. « Ayez pitié de moi ! vous qui êtes si bonne, si vous saviez comme je suis malheureux ! » Le visage de Régine revêtit une expression d'angélique douceur. A ce moment suprême, il lui semblait qu'elle éprouverait à pardonner à l'homme qu'elle avait aimé si passionnément, la plus grande joie de sa vie.

« René, soupira-t-elle, René, j'oublie tout le mal que vous m'avez fait, cela m'est doux de vous dire avant de mourir que je vous aime encore ! Ne m'oubliez pas tout-à-fait, mais rendez votre femme heureuse, je vous le demande instamment ; je ne veux pas qu'elle souffre comme moi ! ..

— O ma bien aimée ! s'écria René en baisant ses mains froides, vous ne mourrez pas ! Dieu aura pitié de moi. Ma Régine, dites-moi encore que vous ne me méprisez pas, si vous saviez quelle consolation vous m'apporteriez.

Régine eût un navrant sourire : « Jamais créature humaine ne vous aimera comme moi, René ; je meurs de vous avoir trop aimé, rien n'a pu me faire vous oublier. Vous savez, Marguerite a dit que je n'étais pas comme tout le monde, elle avait raison . . . J'ai été si malheureuse pendant la promenade d'aujourd'hui . . . Si atrocement jalouse que j'ai voulu fuir . . . J'ai erré longtemps dans ce

bois . . . je crois que j'avais un peu perdu la tête . . . enfin mon front a violemment heurté un arbre, je suis tombée et je me suis blessée mortellement . . . mais je ne regrette pas la vie . . . Mon bien-aimé, ne pleurez pas, je suis heureuse, si heureuse d'être près de vous et de vous avoir pardonné ! et puis je vais aller retrouver ma chère maman ! Ah ! c'est le plus beau jour de ma vie ! . . . »

Régine se tut. Ce long discours l'avait beaucoup fatiguée, le sang s'échappait avec plus d'abondance de sa blessure et sa pâleur devenait plus livide. René ne pouvait conserver d'espoir et il sanglotait désespérément.

« Comment vous reconduire au château, mon amour ; je n'ose vous laisser seule pour aller prévenir, lui dit-il au milieu de ses larmes . . . »

— Je n'en ai plus que pour peu d'instant et je ne veux pas mourir seule dans ce bois ; restez près de moi, René. Priez avec moi : mes forces baissent, implorez la miséricorde du Seigneur . . .

René contempla avec admiration cet ange qui ne semblait plus penser qu'au ciel. Il la vit tout-à-coup joindre les mains dans un effort suprême et murmurer doucement :

« Mon Dieu ! Ayez pitié ! Je l'aimais tant ! Ma mère chérie, je viens . . . je viens ! . . . René ! . . . adieu ! . . . »

Et dans un soupir, presque dans un sourire, son âme s'envola vers sa demeure éternelle.

« Elle est morte ! s'écria le malheureux jeune homme ; morte pour moi ! » Et éperdu il tomba à genoux près d'elle.

ROZEVEN.



A CHATEAUBRIAND

A l'occasion du cinquantenaire de ses funérailles

En ce temps douloureux et propice aux bassesses,
Où le vice ne semble infâme qu'en haillous,
Où seuls souffrent ceux-là qui creusent les sillons
De la pensée amère et féconde en tristesse,

Où chacun porte au front sa tare avec fierté ;
Où, loin des cœurs ingrats, se drapant dans sa robe,
La Loyauté s'enfuit ; où l'homme juste et probe
Ne voit autour de lui que haine et lâcheté ;

Salut à toi Chateaubriand, esprit sublime
Sur qui l'œil du poète avec un âpre amour
Se pose... Soit béni pour tout ce qu'en ce jour
De souvenir émus ton nom sacré ranime ;

Saint-Malo, la cité sauvage aux fiers remparts,
Les courses en plein vent sur le sable des grèves,
L'infini du décor pour l'infini des rêves,
Les flots tumultueux et les grands bruits épars !

Le château de Combourg, nid d'aigle solitaire,
Le perron de granit, les murs sombres et nus,
Les recoins noirs hantés de spectres inconnus,
Glacé comme un sépulcre, et comme un cloître austère.

La hutte du berger où tu fis halte un jour
Soldat-fantôme, avec ton sac pour écritoire ;
Et le grenier de Londres, et la misère noire,
Et ce trop faible corps pour un cerveau trop lourd.

L'Amérique et les clairs de lune diaphanes
Sur la sérénité des profondes forêts,
Atala, les Natchez, Chactas errant auprès
Du vieux Meschacébé coulant sous les lianes.

Et puis toute ta vie, et son vol emporté
Et ton front glorieux de poète indomptable
Que n'avait pu courber un tyran redoutable,
Penché sur un proscrit avec humilité.

Car au jour du malheur, plus ferme que nous sommes,
Tu demeuras fidèle au fantôme d'un roi,
Et la Loyauté sainte en ton cœur faisait loi
O le plus grand parmi les derniers gentilshommes !

Tu le savais pourtant que tout est vanité,
Que la vie est amère et triste et ridicule,
Que, mirage trompeur, la justice recule
Jusqu'au jour de la mort et de l'éternité.

Que l'incessant mensonge habite en toutes choses,
Que sans fin, passeront les générations,
Sans qu'hélas ! malgré nos folles illusions,
L'homme devienne bon dans ses métamorphoses.

Qui de nous n'a senti l'angoisse qui te mord ?
Dans l'horreur, ô René, dans les affres du vide,
Qui du sombre tombeau parfois ne fut avide,
Et, ne fut-ce qu'un jour, n'a désiré la mort ?

Sans lueurs, sans soutien, faibliras-tu, poète ?
Eh ! bien non ! et ton chant n'en sera pas moins beau,
Car si les dieux s'en vont, si l'autel est tombeau,
Le Breton a le cœur têtù comme la tête.

Et tu te dresseras dans un sublime effort !
Et les souffles mauvais, semeurs de défaillances,
Passeront vainement sur tes fières croyances
Comme les flots grondants sur les granits d'Armor !

Il est si beau de croire, et de prier encore
Le Dieu que notre mère adorait à genoux,
Et de rebâtir, seul, et plus haut parmi nous,
Le temple où vibrera le noble chant d'Eudore !

Comme un nouvel Hercule, et des glaives aux poings,
Tu vainquis l'ironie inféconde, et Voltaire,
Et son triste troupeau n'aspirant qu'à la terre :
A ton âme sublime il ne fallait pas moins.

Sois à jamais béni pour cette délivrance,
Et, sachant que le Vrai se dérobe à nos yeux,
Pour nous avoir montré dans la splendeur des cieus,
L'immortelle Beauté, notre unique espérance.

Mais aussi sois béni pour le charme adoré
Des tableaux que peignit ta plume évocatrice,
Et pour avoir chanté notre consolatrice,
La divine Nature au front calme et sacré.

Non pas une Nature aux caresses serviles,
Riant à nos plaisirs, et pleurant à nos maux,
Mais celle des grands bois dont les mouvants rameaux
Dispersent la tristesse et l'air pesant des villes ;

Celle dont le ciel a l'étoile pour flambeau,
Et pour miroir le lac qui dans l'ombre sommeille,
Où la bruyère en paix ouvre sa fleur vermeille,
Celle que tu voulus pour suprême tombeau.

Dors donc dans le grand Bé. La mer est ton symbole,
C'est ton âme qui chante en sa vaste rumeur,
Et la vague te donne, impérissable honneur,
De l'écume d'argent l'éternelle auréole !

Août 1898.

F. MARCHAIS.

LE PROGRÈS

Notre siècle est dans le progrès ;
Adieu la vieille diligence,
L'automobile a du succès :
C'est ta voiture, ô jeune France !
La lampe à l'huile est le vieux jeu :
L'électricité nous éclaire !
En un instant jaillit le feu
Qui rendrait vue à Bélisaire.
A la Bastille on peut parler
En habitant la Madeleine ;
Téléphone on vient l'écouter.
Science, ô toi seule es donc reine !
On conserve l'accent, la voix,
Comme un dessin le lithographe,
Et l'orateur de notre choix
Revit avec le phonographe.
Pour voir ses amis, lentement
On montait bien plus d'un étage,
L'ascenseur nous hisse à l'instant
Comme un ballon près du nuage.
Mais on ne peut que se trainer,
Ainsi qu'en bien lourde charrette,
Au paradis ! pour y monter,
Vélocipède là s'arrête...
Lorsque nous voulons éclairer
Du ciel l'admirable problème,
La lampe électrique allumer,
On n'a plus que le vieux système.
Si nous voulions parler à Dieu

Il faudrait un grand téléphone !
 Savant, tu nous en fais l'aveu,
 Pas le moindre « hallo » ne résonne !
 Pour entendre ta voix, Seigneur,
 Nous avons toujours l'Évangile :
 Ce phonographe plein de cœur
 Est pour beaucoup page inutile :
 Mais vers tous nos amis des cieux
 Pas d'ascenseur qui nous entraîne
 Menant au pays radieux :
 Bien trop longue serait la chaîne !
 Ce qu'on appelle le progrès
 Ne se borne qu'à cette terre...
 Quand on veut au ciel un accès
 Il suffit d'une humble prière.

BERTHE SÉGALAS.



IN ASCENSIONE DOMINI

AD CEREUM PASCHALEM

—••••—
 Salveto, lumen paschale,
 Fax emicans, Christi cera
 Et trophæum triumphale !
 Ascendit Jesus de terra :
 Jam vale, lumen paschale !

Columna gemmis ornata,
 In deserto nubes ardens
 Per dies hos quadraginta
 Christus in te fuit præsens,
 Columna gemmis ornata !

Christi fidelis imago,
 Cui post hanc claritatem
 Sua celestis origo
 Reddidit aulam celestem !
 Christi fidelis imago !

O lux vera Resurgentis,
 Divæ montis pandens summa,
 Christi viam ascendentis
 Tua nunc sequitur flamma,
 O lux vera Resurgentis !

Sed flamma, cur extingueris ?
 Christe, per obscura mundi
 Num filios tu deseris
 Pergentes ima profundi ?
 O flamma, cur extingueris ?

« Lux mea lux in æternum.
 Etiam si non videte,
 Sum ego semper vobiscum.
 In fide vestra manete :
 Lux mea lux in æternum. »

MAURICE LE DAULT.

xxiii Maii MDCCCXCV.



SE RETROUVER

M^{me} Ryal regarda fixement Gueyz qui pâlit : ces yeux noirs si étranges, bordés de cils presque mordorés, il lui semblait bien les avoir déjà vus, mais loin, loin, comme dans l'effroi d'un mauvais rêve. Elle parla d'une voix chaude et grave qu'il crut aussi avoir entendue ailleurs, mais plus rude, avec des vibrances disparues :

— « Vous savez que je vis séparée de mon mari depuis des années ; que ma présence ici n'avait pas été jugée indispensable, puisque l'on s'était contenté de me demander par lettre mon consentement au mariage.

Je ne sais quel pressentiment m'a poussée à venir répondre moi-même ; peut-être, n'aurai-je pas à le regretter. Quoi qu'il en soit, j'ai senti que je ne pouvais froidement, indifféremment autoriser ma fille à partager l'existence d'un homme qui serait pour moi un inconnu. Et depuis mon arrivée, ce matin, un soupçon pénible me tourmente. Je me figure par instants, Monsieur, que je ne vous vois pas pour la première fois. Oh ! n' imaginez rien de louche, de romanesque ! Ce serait plutôt infiniment triste, — si ma mémoire ne me trompait pas. Il m'a paru qu'à plusieurs reprises aujourd'hui, vos regards ne rencontraient les miens qu'avec une expression d'inquiétude, — ajouterai-je : de souffrance ?... »

Gueyz éprouvait une sensation grandissante de malaise, d'anxiété. Oui, ces regards, ces yeux, remuaient en lui quelque chose de confus et de douloureux. Pourquoi les associait-il malgré lui au mirage de cette immense cour plantée de beaux arbres si mélancoliques, à la vision de la chambre aux boiseries jaunes et luisantes où il avait passé les deux années les plus atroces de sa vie ? Il répondit instinctivement, comme pour éloigner ces apparitions navrantes :

— Mon Dieu, Madame, vous devez vous abuser. Je ne vous aurais certainement pas oubliée si je vous avais une seule fois aperçue.

— Excusez-moi d'insister. Vous verrez bientôt à quel point la chose est grave pour moi, puisqu'il s'agit de ma fille. D'avance, je vous demande pardon si je fais erreur, et plus encore, peut-être, si je vous ai connu. Je devine combien mes paroles pourront être injurieuses, — pis que cela, — cruelles, — en apparence ; mais comme je n'ai pu résister à l'...avertissement qui m'a conduite ici, je crois de mon devoir d'aller jusqu'au bout, de parler, dùssiez-vous avoir le droit de me le reprocher, — même durement — ensuite. Ce que vous allez entendre me coûtera bien à dire, mais il importe peu de ménager ou non ce que je ne veux pas appeler égoïstement mes délicatesses ou mes « justes répugnances ». Voilà trop de préliminaires. Je vais au fait.

Quand j'ai quitté cette maison, j'étais malade, si malade qu'il ne pouvait être question de me soigner ici. Cela peut paraître choquant, mais il n'est que trop vrai que certaines maladies, ni contagieuses, ni toujours mortelles, — malheureusement ! sont encore plus effroyables pour les témoins des souffrances endurées que pour le patient lui-même. Je fus placée dans un établissement où l'on était sûr que rien ne manquerait de ce qui pouvait contribuer à ma guérison, — si je devais me guérir. Quand je revins à moi, j'étais une autre créature que je comprends mal aujourd'hui. J'avais... presque oublié ce qui s'était passé avant la terrible secousse qui me laissait faible, dolente, comme étonnée de vivre ; et je me souviens assez bien que mes pensées et mes préoccupations étaient celles que j'avais connues dans mes premières années : pas toujours, hélas ! — Mais le plus souvent, pourvu qu'on me permit de circuler dans les jardins et les cours ombragées où se promenaient d'autres... convalescents dont on ne craignait plus d'...imprudences, je me considérais comme à peu près heureuse.

J'allais et venais donc par les allées ou le long des fenêtres fermées, d'un noir miroitant d'abîme dans les façades blanches. Quelques-unes s'ouvraient parfois et j'apercevais les occupants des chambres, — des malades qu'on ne laissait pas sortir et qui jouis-

saient des fleurs et des verdure un peu comme des oiseaux dont on suspend la cage à une croisée.

Les moins souffrants m'adressaient la parole, avec une nuance de protection. Bien que je fusse déjà loin de mes vingt ans, ils me prenaient sans doute pour quelque jeune fille de figure vieillotte, — les « Bonnes Sœurs » m'ayant parée, — à leur gré, — les braves femmes ! — d'un ruban clair qui retenait mes cheveux encore assez courts ! Je m'étais vue dans le miroir et — sans raisonner mon impression, ja m'étais fait l'effet d'une enfant un peu... idiote !

L'un de ces malades surtout, semblait m'avoir prise en amitié... »

Guez dans le crépuscule de sa mémoire, vit très distinctement passer, près de deux genêts éclaboussés de soleil pâle, une grande fillette mince, la figure jolie, mais creusée un peu hagarde ; un nœud mauve serrait ses cheveux bruns très fins, qui ondulaient. C'était elle qui possédait ces yeux noirs singuliers aux cils mordorés : deux astres sombres sous de bizarres rayons fauves. Elle s'approchait sur la pointe des pieds, posait ses mains nerveuses et blanches sur le haut appui de la fenêtre d'où il regardait houer les feuillages — et parlait d'une voix un peu rauque mais semblable à celle qui sonnait, grave et chaude maintenant, à son oreille.

— « Semblait m'avoir prise en amitié : il m'appelait dès qu'il m'apercevait et me disait des choses très douces, un peu puériles, d'un ton apitoyé comme s'il se fût adressé à un être très jeune qui lui eût inspiré une immense commisération. Je sus bientôt que, de beaucoup son aînée, en dépit des apparences, j'étais encore moins à plaindre que lui. Toujours à la veille, assurait-on, de se guérir d'une affection... étrange qui l'avait torturé des mois, toujours ; sur le point d'abandonner cette vie recluse, douloureuse, quels que fussent la beauté du site et le luxe relatif de... l'hôpital, il était tout-à-coup repris de... souffrances plus aiguës, au moment où les médecins le déclaraient parfaitement capable de se passer de leurs soins. Le pis était que, comme la plupart des... malades que j'ai connus, il se rendait absolument compte de son état dont il parlait avec un sang-froid qui faisait mal. Bien qu'on lui fit une réputation de violence et de sauvagerie, — trop excusables après tout ce qu'il avait subi, — les religieuses, en dépit de tous les règlements,

le faisaient causer avec moi à sa fantaisie. Elles avaient remarqué que ces conversations lui faisaient du bien.

Un jour qu'il venait de cueillir pour moi des capucines couleur de feu qui croissaient sur le mur à portée de sa main et que je me désespérais de ne pouvoir atteindre, le docteur Pel, un bourru mal-faisant, haï de tout le monde, vint à passer et m'intima grossièrement l'ordre de m'éloigner : aussitôt, la voix du malade s'éleva, infiniment douce et suppliante :

— Docteur ! docteur ! Je me sens plus mal : venez, je vous prie !

Deux minutes après, des cris affreux partaient de la chambre d'où le docteur Pel fut emporté sans connaissance. Je ne revis jamais son agresseur, mais je sus qu'on avait pris des .. mesures contre lui... On est au courant de tout, dans ces maisons-là dont les hôtes paraissent étrangers et indifférents les uns aux autres : *Ils ne se connaissent que trop bien eux-mêmes et entre eux ... !* »

... Des mesures... oui ! — indispensables, certes, — humaines, sans doute, — mais terribles ! Gueyz en eut froid au cœur . et au même instant, par l'effet même du souvenir, il se retrouva très fort, très maître de lui, astucieux comme il ne l'avait jamais été depuis des années : il *sentit* qu'il parvenait à sourire : — d'un sourire volontairement stupide et cruel qui le métamorphosait, qui dérouterait complètement son « adversaire. »

M^{me} Ryal le « *devisagea* », interdite : puis Gueyz lut, très vite, de la joie, de la honte, un remords de bonté, dans son regard :

— Oh ! Monsieur ! s'écria-t-elle, je vous supplie de me pardonner ! *Non ! Ce n'était pas vous !* Oh ! me laisser prendre si légèrement, si *follement*, (je puis bien le dire !) à une ressemblance qui m'a paru *effrayante* (c'est ma seule excuse)... Mais, si vous saviez tout ...

... Quelques semaines plus tard, après une crise dont je faillis mourir mais d'où je sortis délivrée de la *force inconnue et maudite* qui pendant des... éternités, à intervalles irréguliers, m'avait obligée à parler, à agir contre ma volonté et ma conscience, — je fus rendue à la liberté, à la *vie complète* et — je voudrais dire : à l'affection des miens. Mais non ! Ma fille me craignait et mon mari, qui m'avait pourtant sincèrement aimée, s'était, malgré lui, dé-

tourné de moi dès les premières atteintes du mal abominable qui, à ma propre connaissance, avait fait de moi une *autre*, une odieuse et lamentable *autre* hostile à elle-même.

Il ne lui restait plus, de sa tendresse passée, qu'une triste faculté de lire en moi, de souffrir avec moi, plus que moi, des souvenirs qui, brusquement, me replongeaient dans l'enfer blanc paré de hautes frondaisons calmes.

J'en vins à savoir avec certitude que, parfois même, il *voyait* (alors que j'y pensais) .. ce qui est... l'horreur des horreurs ! — que l'affolait la vision, sans doute unique dans l'Effroyable, — certainement la même pour tous ceux que la hideuse *Force* tourmente ! Je compris que le supplice le briserait comme il m'avait brisée, le mènerait ... où j'avais été ! — Alors, *quand il l'a voulu*, je suis partie. ... »

Gueyz aussi l'eut, dans les yeux et dans l'âme, l'apparition d'épouvante et de ténèbres, — la Malignité du Gouffre ! Mais son visage n'exprima qu'une compassion discrète et polie ..

« ... Et vous m'excuserez, peut-être, de ma promptitude à m'effrayer pour ma fille en songeant à ce qu'a dû être pendant longtemps la vie de son père!... »

Gueyz eut envie de crier à M^{me} Ryal : « Oui ! je vous comprends ! Dites-lui que je ne puis l'épouser ; que je suis l'homme de la fenêtre, l'homme aux capucines feu, le malheureux aux accès de rage bestiale ! Merci de me rappeler à moi-même, de m'empêcher de commettre une mauvaise action ! »

Mais il se sentit *imposer* une volonté de vengeance absurde et vaine : On l'avait fait souffrir. Il était lâche de ne pas rendre blessure pour blessure.

Et plein de haine pour lui-même, il *s'entendit* prononcer avec une révoltante ironie :

— Vous avez raison, Madame ! Et votre délicatesse *mérite d'être connue*. Je me retire en vous bénissant, car, moi aussi, je craindrais pour ma *descendance* ! »

JOHN-ANTOINE NAU.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 22 MARS 1899

SOUS LA PRÉSIDENTE

DE M. HENRI LE MEIGNEN

Vice-président.

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le mercredi 22 mars au domicile de M. Le Meignen, 7, rue Bonne-Louise, à Nantes, à huit heures et demie du soir.

Étaient présents : MM. Le Meignen, vice-président ; R. Blanchard, secrétaire ; Dupuy et Lallié, conseillers ; marquis de Bremond d'Ars, délégué ; Souillard, Armel de la Bigne de Villeneuve, de Berthou et Gousset.

ADMISSIONS

Ont été reçus membres de la Société :

La Société archéologique de Nantes, présentée par les membres du Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons.

M. le comte Jean GOUJON DE GRONDEL, à Nantes, présenté par MM. Gousset et Armel de la Bigne de Villeneuve.

M. Louis BOIVIN, rédacteur au *Salut* de Saint-Malo, présenté par MM. Tiercelin et l'abbé Robert.

M. Sullian COLLIN, inspecteur de la Compagnie d'assurances générales, présenté par MM. Le Meignen et de Gourcuff.

M. Le Meignen donne lecture d'une lettre de M. de la Borderie

notre président, auquel son état de santé n'a pas permis de venir à Nantes. Sa lettre, où il nous met au courant des faits relatifs à la Société dont il a eu à s'occuper, montre que de loin comme de près M. de la Borderie est toujours l'âme de nos réunions.

Le Président encourage les membres présents à nous amener quelques recrues pour combler les vides que la mort et les déplacements produisent forcément dans toutes les Sociétés. Il prie M. de Bremond d'agir dans le Finistère qu'il représente au Conseil général. Il insiste auprès des jeunes gens pour qu'ils nous amènent leurs amis, parmi ceux — encore nombreux en Bretagne — qui s'intéressent à son histoire et aux choses de l'esprit.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

Depuis la dernière réunion, ont été distribuées aux sociétaires les *Légendes locales de la Haute-Bretagne*, Première partie : *Le Monde physique*, par M. Paul Sébillot. Un exemplaire en est déposé sur le bureau.

Les *Documents sur la Ligue en Bretagne*, publiés par M. Gaston de Carné, formeront deux volumes qui paraîtront ensemble. L'impression du premier est terminée depuis longtemps. Celle du second, actuellement rendu à la page 150, a subi des retards indépendants de l'éditeur qui, pour dégager sa responsabilité, écrit à ce sujet une lettre dont il est donné lecture. L'imprimeur vient de reprendre la publication, et il est permis d'espérer qu'elle pourra être distribuée dans le courant de juin.

La Société, par suite des fêtes du Cinquantenaire de Chateaubriand à Saint-Malo et de la frappe d'une médaille commémorative qui sera prochainement distribuée à tous nos membres, a vu croître ses charges financières dans une notable proportion. D'autre part, la publication déjà annoncée d'une plaquette contenant la relation des fêtes, les discours prononcés, le résultat du concours, les travaux couronnés, s'impose tout d'abord, afin de perpétuer par un monument durable, en les réunissant, le souvenir de toutes ces choses éparées dans les journaux et les revues du temps. Une discussion s'engage à ce sujet entre les membres présents. Ils

seraient heureux de voir insérer dans la plaquette le récit des manifestations en faveur de Chateaubriand, faites à Paris et à la Vallée-aux-Loups, et d'y trouver une sobre illustration : par exemple une vue du château de Combourg et un portrait de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Il est un dessin inédit, dont le choix semble s'imposer : celui qui représente Chateaubriand sur son lit de mort. Ce portrait est tellement frappant que sa vue a réveillé chez M. de Champreux — qui, dans sa jeunesse, avait contemplé sur sa couche funèbre notre illustre compatriote — le souvenir saisissant d'années déjà lointaines. Le Président promet de tenir compte de ces desiderata dans la limite de nos ressources.

Il est par suite décidé qu'il n'y a pas lieu de voter pour le moment sur la reprise des ouvrages commencés : *Bibliothèque d'Anjou, Itinéraire de Bretagne, Légendes locales de la Haute-Bretagne*. Cependant, au cas où M. de la Borderie aurait pris des engagements envers l'auteur de cette dernière publication, l'assemblée les ratifie.

La médaille commémorative que recevront les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, représente au droit le portrait de Chateaubriand, par Girodet, d'après un coin de la Monnaie ; le revers est l'œuvre d'un jeune artiste breton, M. des Prez de la Ville-Tual. Un certain nombre d'exemplaires seront ensuite mis en vente pour permettre à la Société de rentrer dans quelques-uns de ses déboursés.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le secrétaire,

RENÉ BLANCHARD.

OUVRAGES OFFERTS

Par l'INSTITUT DE FRANCE :

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances, juillet à décembre 1898. In-8°.

Par le MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, 1897, n°s 3 et 4 ; 1898, n°s 1 et 2. Paris, Imp. nat., 1898. In-8°.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Introduction : Départements, t. xxxi. 2 vol. in-8°.

Par les ARCHIVES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE :

Inventaire sommaire des archives départementales : Loire-Inférieure, t. II, 2^e partie, Archives civiles, séries C et D. Nantes, Grimaud, 1898. In-4°, xviii-210 p.

Par M. LOUIS BOIVIN :

La Bretagne légendaire et l'Âme celtique. par Louis Boivin. Préface de M. Tiercelin. Rennes, imp. Simon, 1898. In-8°, x-60 p.

Par M. H. DE LA BUNELAYE :

Deux Sonets, par Pierre Laurent et Henry de la Bunelaye. Paris, imp. Mersch, 1898. In-16, 31 p.

Par M. ASSE :

Légende de Saint-Vinot, transcrite et annotée par RenéASSE. Châteaudun, imp. du Patriote, 1897. In-12, 19 p.

Par l'imprimerie MELLINET :

Etrennes nantaises (109^e année). Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1899. Nantes, Mellinet. In-18.

Par la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE :

Revue historique et archéologique du Maine, t. XLIII, 1898, 1^{er} sem. Mamers et Le Mans, 1898. In-8°, 340 p.

Par M. SÉBILLOT :

La Veillée de Noël, pièce en un acte, par Paul Sébillot. 2^e édit., Paris, Maisonneuve, 1899. In-18, 30 p.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

DICIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE (1789-1815), par le D^r Robinet, MM. A. Robert et J. Le Chapelain. — 2 vol. in-8°. Paris, lib. historique de la Révolution et de l'Empire, 1899.

Théophile Gautier n'admettait (dit-on) que des dictionnaires dans sa bibliothèque. Sans partager cette préférence exclusive de l'éminent écrivain ou sans demander à l'encyclopédique « Larousse » la solution facile de tous les problèmes, le lecteur sérieux doit considérer les dictionnaires comme d'utiles instruments de travail. Il y en a pour tous les goûts et qui répondent à tous les besoins. Les amateurs d'histoire, les curieux de l'époque révolutionnaire trouveront leur compte dans le *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*, qui vient de paraître.

C'est un Dictionnaire d'hommes et de choses, l'ordre alphabétique appelant un acte important, un fait mémorable à côté de la biographie d'un des trois ou quatre mille individus de marque qui furent mêlés à cette époque ardente.

Les rédacteurs de ce vaste Répertoire méritent des éloges pour l'abondance et la variété des informations qu'ils ont su mettre à la portée du public. Mais, n'ayant pu ni voulu éviter bien des écueils, ils ont encouru des critiques.

La plus grave de ces critiques porte, à mon sens, sur l'esprit révolutionnaire de leur publication. Victor Hugo a écrit quelque part : « Il y a deux cimes, l'Himalaya et la Convention. » C'est bien ainsi que MM. le D^r Robinet, Ad. Robert et J. Le Chapelain envisagent la formidable assemblée qui ne fut grande qu'au dehors et noya la France dans le sang, car, dans la *Préface*, résumé assez fidèle des opinions du livre, le moment d'apogée du gouvernement révolutionnaire (1793-1794) est qualifié « un des résultats les plus précieux pour la marche de l'humanité qu'ait produits en politique la grandeur supra-philosophique du XVIII^e siècle. »

Le génie de la Révolution — colosse aux pieds d'argile — se person-

nifiant en Danton, les plus évidentes sympathies des rédacteurs du *Dictionnaire* vont au fougueux tribun, qui, d'après eux, « ne manqua à aucun des devoirs de sa charge » dans la catastrophe des massacres de septembre, Chaumette, procureur de la Commune de Paris, « l'éloquent apôtre de la défense nationale », Condorcet, le logicien de la Révolution, Camille Desmoulins, dont on exalte à l'excès le *merveilleux* talent d'écrivain, Cambon, Fabre d'Églantine, Lakanal et ce bizarre Anacharsis Cloots, qui ne nous avait pas paru jusqu'ici avoir droit au respect et à la reconnaissance de la postérité, sont loués sans réserves. La notice sur Robespierre évite trop soigneusement toute appréciation du personnage; par contre nous trouvons dans celle de Marat une sentence cruellement juste contre « ce fantôme de civisme, de patriotisme et de moralité. »

J'adresserais une autre critique au *Dictionnaire de la Révolution*, c'est de manquer de proportions. Certains articles sont démesurément longs, d'autres sacrifiés. Hébert a douze colonnes à côté de Hoche, le plus illustre général de la République, qui en a quatre à peine. Mirabeau est moins bien traité que Héraul de Sèches. Il faudra chercher ailleurs une notice sur Charlotte de Corday; la « vierge rouge », comme on a appelée l'héroïque petite nièce de Corneille, devient « cette dame » sous la plume hâtive d'un compilateur.

Napoléon trouvant un juge sévère dans Auguste Comte, les généraux et chefs de la Vendée militaire et de la chouannerie devaient, à plus forte raison, porter ombrage à des écrivains exclusivement favorables à leurs adversaires. On reproche à Cathelineau une « barbarie » bien peu d'accord avec son caractère et avec l'histoire. Par un singulier contraste et qui accuse la main d'un autre rédacteur, Charette n'est point vilpëndé et on accorde qu'il mourut courageusement. Justice est rendue aux talents militaires de La Rochejaquelein, de d'Elbée. Sur Bonchamp, je relève cette phrase : « *quoique* royaliste, il montra une grande générosité », et ce *quoique* me paraît (révérence gardée) valoir le *quoiqu'on die* de Molière.

Près de la part de la critique, il faut faire celle de l'éloge, reconnaître hautement les mérites historiques, parfois même les qualités littéraires du *Dictionnaire*, et déclarer que ce copieux Répertoire sera utilement consulté, surtout en ce qui touche les noms des représentants aux assemblées révolutionnaires, reproduits dans la *table récapitulative des biographies par département*. Mais la trop évidente partialité des auteurs nous semble donner plus de prix à la devise de Tacite, écrivant l'histoire *sine ira ac studio*, sans animosité ni préférence.

L'ENQUÊTE SCOLAIRE DE L'AN IX DANS LE DÉPARTEMENT DE
MAINE-ET-LOIRE, par l'abbé F. UZUREAU. — Angers,
Lachèse et C^e, 1898.

M. l'abbé Uzureau continue à tirer de l'oubli de très intéressants documents concernant l'ancienne province de l'Anjou. Il nous donne aujourd'hui les résultats de l'enquête scolaire imposée aux préfets de l'an IX par l'illustre savant Chaptal, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Le questionnaire du ministre précise, sur neuf points principaux, les avantages que les collèges nouveaux pouvaient tirer des vestiges laissés par les anciens établissements d'Instruction publique. Il est curieux de voir les Républicains accepter, en matière d'enseignement, le legs de la royauté, faire des avances aux professeurs religieux et de constater que dix années de liberté n'avaient fait qu'entraver cet enseignement. Les réponses aux questions posées par le ministre Chaptal et une lettre explicative du préfet de Maine-et-Loire, Montault des Isles, sont précédées d'un avertissement et accompagnées de notes où M. l'abbé Uzureau montre une connaissance approfondie du sujet. Au résumé, ce petit travail servira utilement la cause de la vérité historique.

O. DE GOURCEFF.

COMÉDIES POUR THÉÂTRE OU SALON, par M. Jean de Gourel. —
Paris, librairie P. Ollendorff, 1899.

Si je mentionne ce volume de comédies de préférence à tant d'autres qui prennent les librairies pour les antichambres des théâtres, c'est que je le crois écrit par « un de chez nous. » La première et non la moins agréable des pièces qui composent le livre s'appelle « Entre Bretons » et exalte, comme il sied, l'entêtement de la race :

— Oh ! ces Bretons ! Coeurs d'or, têtes de roc !
C'est du granit, c'est beau, mais quel fil à retordre
Ils vous donnent parfois !

Des vers, on le voit, des vers qui ont souvent la saveur salée de la côte armoricaine. Après nous avoir conté, dans le langage des dieux,

comment la comtesse bretonne, veuve d'un vice-amiral, prit pour second mari un autre officier de marine tout aussi breton que le premier. M. Jean de Gourel aborde la prose avec une égale facilité, mais il ne s'éloigne guère du pays, car la comédie suivante, *Grandes Manœuvres*, où l'on raille gaiement la politique, où l'on parodie même *La Marseillaise*, se passe au château de Valguerre, en Vendée. Les quatre autres pièces, plus parisiennes, exhalent le même parfum de bonne compagnie. Je crois que les unes et les autres plairaient au théâtre, et je suis sûr qu'on les applaudirait au salon.

O. DE G.

LES RELIGIEUSES ENSEIGNANTES ET L'ÉDUCATION DES JEUNES
FILLES. — EN ENTRANT DANS LE MONDE, par M^{me} de Maintenon. — 2 volumes publiés par le R. P. Libercier. — Paris,
Téqui, 1899.

Ces deux petits livres méritent une place d'honneur dans toute bibliothèque spirituelle. Éducatrice, directrice de consciences, et grand écrivain dans le grand siècle, M^{me} de Maintenon a mis le meilleur de son cœur et de son esprit dans les *Avis et Entretiens* que le R. P. Libercier a eu la bonne pensée d'extraire de ses ouvrages. Aux religieuses elle indique les plus sûrs préceptes de l'enseignement chrétien, qui se résume (quant au fond) dans une maternelle sollicitude, éloignée de toute sévérité déplacée et dans une prudence empêchant toute familiarité trop vive avec les élèves. Aux jeunes filles qui entrent, aux jeunes femmes qui vivent dans le monde, elle enseigne les moyens de s'y comporter pieusement et d'y pratiquer une dévotion sincère, sans pruderie affectée. La physionomie de M^{me} de Maintenon paraîtra moins austère à qui s'imposera la douce tâche de méditer les deux petits volumes, pleins d'onction et de sagesse. Les femmes instruites et chrétiennes sauront gré au R. P. Libercier d'une publication qui présente l'éminente fondatrice de Saint-Cyr sous le jour le plus favorable.

O. DE G.

LARMES ET RIS, par Paul Stuart. — Tarbes, imprimerie
Perrot-Prat.

Sans remonter à Molière ou à Shakspeare, les comédiens-poètes peuvent invoquer plus d'un patron de leur métier, ancien ou nouveau. M^{me} Sa-

rah Bernhardt est auteur dramatique, M. P. Berton aussi, beaucoup de sociétaires et de pensionnaires de l'illustre Théâtre, — je veux dire de la Comédie Française — se piquent de faire des vers.

Après une carrière lyrique assez mouvementée, l'auteur de *Larmes et Ris* fait aujourd'hui partie de la troupe de l'Opéra-Comique : rimes et notes font chez lui le meilleur ménage du monde.

Mais l'inspiration de M. Paul Stuart est rarement légère, presque toujours grave, élevée, religieuse même. Le poète a eu la préoccupation continuelle de rendre sa muse décente et digne de sa fille Arlette, l'enfant à qui le livret est dédié.

Il y a, malgré tout, dans *Larmes et Ris* des poésies qui ne sont écrites, ni pour les enfants, ni pour les jeunes filles. Mais la franchise de M. Paul Stuart désarme les critiques et ceux qu'inquiéterait la vivacité d'un chant d'amour n'auraient qu'à tourner le feuillet, sûrs de tomber sur quelque gracieux hommage au printemps embaumé, au gazouillement des oiseaux, ou même sur un élan de foi sincère.

M. Stuart rime avec une heureuse facilité, les beaux vers ne sont pas rares dans son petit livre, et un poète seul a pu exprimer ce vœu idéal.

So désaltérer aux calices
Dans lesquels l'aurore a saigné...

Des négligences de forme déparent quelques-unes de ses meilleures pièces et l'on regrette de n'y point trouver trace de sa vie errante. Un peu de couleur africaine siérait notamment aux souvenirs d'Alger.

Larmes et Ris ont, à tout prendre, un cachet personnel qui plaît. C'est l'œuvre aimable d'un homme de talent et d'un honnête homme.

O. DE GOURCUFF.

Une brochure, que M. le comte de Dion, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, a récemment publié sur un autel *criobolique* ou expiatoire découvert à Maule (Versailles, imprimerie Cerf, 1898), rappelle l'attention sur les travaux de cet érudit très distingué qui a étudié, avec toute la compétence d'un archéologue doublé d'un historien, l'*Eglise du Prieuré St-Thomas d'Epéron*, les *Tours romanes de la cathédrale de Coutances*, l'église et les vitraux de Montfort l'Amaury. Ces derniers travaux offrent aujourd'hui un grand intérêt aux Bretons de Paris qui, sur l'initiative de MM. O. de Gourcuff, Le Goffic, Durocher, D^e Gaboriau, Grivart, Le Fustée Laurent et Michelet, ont décidé

de faire, chaque année, un pèlerinage breton à Montfort-l'Amaury, ville autrefois possédée par la duchesse Anne. Dans la visite au chœur de l'église, bâti aux frais de la duchesse reine, et au superbe vitrail de Saint-Yves, M. le comte de Dion s'est constitué le guide le plus obligeant, le plus autorisé de nos compatriotes.

O. DE G.

M. le comte X. de Bellevue nous envoie deux poésies élégamment éditées (Imprimerie F. Simon à Rennes) et intitulées : l'une, *Vers les sommets* (1898); l'autre, *Une gentilhommière*, paysage breton (1899). *Vers les sommets*, c'est le sujet traité par Longfellow dans son poème si connu, *Excelsior*, mais M. de Bellevue a rajeuni le vieux thème et ses strophes comme on en pourra juger par la suivante, ont un élan et un accent personnels.

Plus haut, vers les sommets où l'angle met son aile,
Plus haut, toujours plus haut, vers le zénith en feu,
Au-dessus du nuage, au-dessus du tonnerre,
Vers le soleil, ombre de Dieu.

Voilà bien un *Excelsior* chrétien — breton aussi — car l'auteur se proclame fièrement et fidèlement Breton. Près de la mer, sous les chênes, dans sa gentilhommière « oasis entre deux déserts, la lande et l'océan » M. le comte de Bellevue peut suivre le cours de ces nobles pensées.

O. DE G.

ANONYME, par Henri de Virmont et G. Charlot. — Toulouse, Paris, Laclau, éditeur, 1899.

Comment la lettre anonyme, généralement coupable et toujours suspecte, peut-elle être réhabilitée dans l'opinion? Deux jeunes auteurs, MM. H. de Virmont et G. Charlot se sont posé la question et l'ont résolue dans une honnête et charmante petite pièce de théâtre. En écrivant deux lettres... anonymes, Henriette rapproche René de Saint-Privat et Yvonne de Pralys, qui s'aimait, sans oser se le dire; elle fait un peu de mal pour beaucoup de bien. L'idée, certes, est ingénieuse et M. H. de Virmont, proche parent de M. H. de Virmont, l'a traitée à son tour dans une comédie dont la *Revue de Bretagne* aura bientôt la primeur.

O. DE G.

LE MÉNAGE CAYOL, par Frédéric Berthold. — Paris, Société libre d'édition des gens de lettres, 1899.

M. Frédéric Berthold qui a écrit de beaux vers et une intéressante étude de la vie d'artiste, *Rivaux*, nous montre dans son dernier livre une autre face d'un monde qu'il semble bien connaître. Son *Ménage Cayol* est l'histoire un peu dénuée d'intérêt d'un couple de gens de théâtre ; lui, irrésolu, elle, irresponsable. Les accidents vocaux, les mésaventures sentimentales du ténor Cayol, les déboires commerciaux de sa femme sont racontés avec une précision réaliste, qui rappelle Champfleury. L'influence de Flaubert me paraît sensible dans la scène du feu d'artifice d'Aix-les-Bains et dans celle de la répétition du *Domino noir* qui mêlent à l'intrigue, glissent dans le dialogue des fragments descriptifs. Le midi de la France, Bordeaux, Marseille surtout, les bords riant de la Méditerranée trouvent en M. F. Berthold un observateur doublé d'un poète. O. DE G.

LES LIEUTENANTS DE CHARENTE, par M. Joseph Rousse. — Nantes, B. Cier, libraire-éditeur, 1899.

M. Joseph Rousse s'est fait un nom comme poète ; cette élégante précision de style qui a permis aux critiques de le rapprocher de Brizeux, il l'apporte aujourd'hui dans l'histoire, et il y joint la documentation la plus sûre, l'impartialité la plus rare. Nous n'avions entrevu les *lieutenants de Charente* qu'au travers des pages passionnées des détracteurs ou des panégyristes et des pamphlets haineux nous avaient dénaturé leurs traits. Nous les connaissons à présent, et, grâce au livre d'histoire de M. Rousseau, nous trouvons des hommes à la place des héros ou des monstres de la légende.

Sur les cinq chefs vendéens dont M. Rousse a écrit la vie et rétabli la physionomie véritable, quatre, Couëtus, Savin, Louis Guérin, Bourdic, périrent de mort violente, les armes à la main ; le cinquième, Faugaret, risqua vingt fois sa tête. Cela peint bien l'acharnement de cette guerre d'extermination, lutte fratricide inexplicable, où l'on vit « comme chez les Romains, un père ordonner la mort de son fils, et des frères ennemis avenglés par une haine sanglante, comme dans les drames de la Grèce antique. » Balzac et Barbey d'Aurevilly, romanciers de la chouan-

nerie, ont certes laissé beaucoup à faire aux conteurs et aux dramaturges de l'avenir. Mais il y a, dans la « guerre de géants », mieux qu'une matière à littérature et un poète comme M. Rousse le sent si bien qu'il se reprocherait de mêler aucune fiction à la grande vérité historique.

Les portraits à la plume de M. J. Rousse ont beaucoup de netteté et de relief, de simplicité aussi. Il est difficile de plus sainement penser et de plus correctement dire. Le général de Couëtus, clément et sage, dont la douce physionomie contraste avec les rudes visages de ses compagnons d'armes, le général Savin qui offre le type complet du chef populaire, peu suspect de tendresse pour la belliqueuse aristocratie, Louis Guérin, brave entre tous, une des gloires du pays de Retz, Guillaume Faugaret, un autre vaillant qui venait de Piriac ce bourg très breton du comté nantais, le perruquier Gaston enfin, de son vrai nom Gaston Bourdic, Figaro royaliste qui échangea le rasoir contre le fusil du partisan, ne seront plus, grâce à M. Joseph Rousse, des oubliés et des dédaignés de l'histoire. Presque tous ces chefs sont des hommes du peuple et prouvent par leur exemple, que l'insurrection vendéenne fut profondément démocratique, levant en masse les humbles de la campagne pour la défense de leurs foyers et de leurs autels. O. DE GOUZIEFF.

Le second fascicule du *Musée Criminel* vient de paraître. Il est plus intéressant encore et plus actuel que le premier, dont le succès a été si remarqué. L'éditeur y a réuni des gravures représentant le procès du duc d'Alençon, ce professionnel de la trahison, l'émouvante histoire de Cinq-Mars et de Thou, les séries de Callot sur les Crimes et Tribunaux militaires et enfin les amours de Madame Lescombat, l'histoire du Crime passionnel de 1754.

Société française d'Éditions d'Art, L. d'Art, L.-Henry May, 7 et 11, rue Saint-Benoît.

PARIS-INSTANTANÉ

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le panorama, *Paris instantané* que publient les maisons May et Baschet. Régulièrement se succèdent les numéros de cet intéressant ouvrage dont le but est de reproduire les mille aspects de la capitale et de sa vie quotidienne. L'heureux choix des motifs et la perfection de l'exécution rendent cet ouvrage digne d'être signalé.

Les 30 numéros de cette collection formeront un superbe album aussi agréable à conserver par les Touristes que par ceux qui vivent à Paris ou qui rêvent d'y venir. Pour tous c'est un plaisir de feuilleter ces pages illustrées où les uns trouvent la grande ville toute vivante et les autres le souvenir de cette incomparable ville.

Chaque numéro est en vente dans toutes les librairies au prix de 0 fr. 60.

LES BRETONS AU THÉÂTRE

Nantes, qui n'a pas l'air de s'en douter beaucoup, a produit, de nos jours, un certain nombre de compositeurs de musique distingués. Comme MM. Bourgault-Ducoudray, G. Serpette, F. Toulmouche, M. Paul Puget est Nantais. Grand prix de Rome, il était depuis longtemps apprécié des connaisseurs. Il vient de s'imposer au public par son opéra de *Beaucoup de bruit pour rien*, sur un livret de M. E. Blau, d'après Shakespeare. L'œuvre a été jugée très remarquable, s'appropriant les conquêtes de la musique moderne sans tomber dans l'exagération où l'imitation maladroite de Wagner conduit souvent les compositeurs contemporains. L'orchestration, d'une richesse et d'une variété rares, n'étouffe point la mélodie et il y a un « acte du jardin » qui soutient la comparaison avec ceux de *Faust* ou de *Roméo*. Les scènes de bronille et de raccommodement entre Béatrix et Bénédicte, ces deux amoureux de Marivaux, un siècle et demi avant Marivaux, sont un peu sacrifiées, mais c'est surtout la faute du livret. En somme, *Beaucoup de bruit pour rien* ajoute un fleuron à la couronne de l'art musical français.

O. DE G.

Le samedi, 15 avril, a été représenté aux *Veillées de Plaisance*, association d'artistes très intelligemment dirigée par M. P. Lelong, un drame de notre rédacteur en chef O. de Gourcuff : *Hugues Fariol*. C'est l'histoire d'un conducteur de train, condamné aux travaux forcés pour avoir assassiné la femme dont il fut autrefois l'ami et tué, sur sa prière, par le mari de cette femme, un Anglais

original qui avait rêvé d'abord de se venger plus cruellement de lui. Cette étude de mœurs réalistes, qui comprend deux tableaux, a été parfaitement mise en relief par les artistes ordinaires des *Veillées*, renforcés de MM. Perrin, Voisin, Bénédicte, et de M^{lle} Jane Marville. Succès d'auteur et d'interprètes pour cette œuvre qui serait à sa place au théâtre Antoine. La mise en scène assez compliquée de *Hugues Fariol* (gare de chemins de fer au premier tableau, plantation à la Nouvelle-Calédonie au deuxième) a fait le plus grand honneur à MM. Lelong et Huot, organisateurs de la soirée.

Dans un tout autre genre, M. O. de Gourcuff a fait jouer, huit jours après à la Bodinière, une petite comédie en vers : *Nuit de Carnaval*, marivaudage ingénieux, qui a trouvé d'excellents interprètes dans M. Marc Roland, M^{lle} Marie Mareilly et M^{lle} Jane Marville, déjà appréciée dans *Hugues Fariol*.

Nous croyons savoir que notre rédacteur en chef publiera prochainement sa pièce encore inédite, *Nuit de Carnaval*, dans la *Revue de Bretagne*.

J. LE BOUTELLER.

Dans un article inséré dans notre livraison du mois de janvier 1899, en réplique à une lettre de M. Marcel Marion, auteur du livre *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, M. A. de la Borderie avait émis l'opinion que M. Marion, dans son livre, n'avait point fait connaître à ses lecteurs les textes du traité d'Union de la Bretagne à la France en 1532 ni des autres documents sur lesquels étaient fondées les libertés de la province de Bretagne.

M. Marion, en réplique à M. de la Borderie, nous a envoyé une nouvelle lettre plus longue que la première. Mais, plusieurs de nos lecteurs nous ayant précédemment prié de ne pas prolonger ce débat qui les intéresse peu, M. de la Borderie, sur notre demande, a renoncé à répondre à cette nouvelle lettre, d'autant plus, dit-il, que cette question sera reprise nécessairement et traitée plus complètement, lorsque paraîtra le livre, actuellement sous presse, de M. Barthélemy Pocquet sur l'affaire La Chalotais.

Toutefois, nous allons donner satisfaction à M. Marion, autant

que cela nous est possible, en tenant compte des réclamations de nos lecteurs.

M. Marion, dans sa lettre, cite quatre ou cinq phrases dispersées dans son livre, assez loin les unes des autres, aux pages 5, 205, 251, 264. Il rapproche ces quatre phrases des trois articles du *Contrat de la province de Bretagne* de l'an 1762, où sont sommairement et incomplètement exprimées les libertés de la province, articles reproduits dans notre livraison de janvier aux pages 9 et 10. M. Marion affirme que les phrases de son livre citées par lui font connaître très suffisamment ces libertés et répondent, entre autres, aux articles du contrat de la province rappelés ci-dessus.

Ceux de nos lecteurs qui voudront en juger par eux-mêmes pourront le faire aisément, en comparant le texte de ces articles à celui des phrases citées par M. Marion, qui se trouvent dans son livre, page 5, lignes 13 à 15, — p. 205, lignes 12 à 15, — p. 251, lignes 10 à 17, — et p. 261, lignes 18 à 20.

LA DIRECTION.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.